

L'an DEUX MIL VINGT-DEUX, le SAMEDI 5 FÉVRIER, à 09 h 04, le conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en PREMIÈRE SÉANCE ANNUELLE, dans la salle du conseil municipal, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 13 h 08).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination du secrétaire de séance pris dans le sein du conseil municipal. Audrey BÉLIM a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ (arrivée à 09 h 08, pendant l'appel), Ibrahim DINDAR, Dominique TURPIN, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN (arrivée à 09 h 11, après l'appel), Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN, Karel MAGAMOOTOO, Fernande ANILHA, Christelle HASSEN, Éric DELORME, Jacqueline PAYET, Joëlle RAHARINOSY, Érick FONTAINE, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Arnaud HUGUET, Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Alexandra CLAIN, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Aurélie MÉDÉA, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY, Jean-Pierre HAGGAI, Noela MÉDÉA MADEN, Michel LAGOURGUE, Corinne BABEF

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Jean-Pierre MARCHAU	(toute la durée de la séance)	par Jacques LOWINSKY
Marylise ISIDORE		par Nouria RAHA
Claudette CLAIN	(à compter de son départ, à 11 h 52, au rapport n° 22/1-019)	par Christelle HASSEN
David BELDA		par Brigitte ADAME
Philippe NAILLET		par Jean-François HOAREAU
Gérard CHEUNG LUNG		par Ibrahim DINDAR
Raihanah VALY	(toute la durée de la séance)	par Audrey BÉLIM
Jean-Régis RAMSAMY		par Jean-Pierre HAGGAI
Wanda YENG-SENG BROSSARD		par Noela MÉDÉA MADEN
Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY		par Michel LAGOURGUE

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (41 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés à divers titres n'ont pas pris part (en leur nom personnel et/ ou comme mandataires) aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	(en qualité de)	au titre du/ de	rapports n°
Thématique « CCAS »			
- Arnaud HUGUET	membre	CCAS	22/1-012
Thématique « culturel »			
- Aurélie MÉDÉA	lien de parenté	Kréolide	
- Aurélie MÉDÉA	délégués / ville	CROUS	
- Jean-Max BOYER			
Thématique « éducation populaire »			
- Christelle HASSEN	membre d'honneur	ARCHÉS-OI	
- Jacques LOWINSKY	lien de parenté	Lokal de la Source	
- Sonia BARDINOT	déléguée / ville	CAUE	
Thématique « handicap / intégration / discrimination »			
- Gilbert ANNETTE	lien de parenté	ANVPR	
Thématique « insertion »			
- Aurélie MÉDÉA	lien de parenté	AMAJEVIR	
- Aurélie MÉDÉA	lien de parenté	Kréolide	
(1) <i>Philippe NAILLET</i> (mandataire : Jean-François HOAREAU)	lien de parenté	ADRIE	
- Aurélie MÉDÉA	partenaire	CAP	
- Éricka BAREIGTS	présidente	MLN	
- Jacques LOWINSKY	délégués / ville		
(2) <i>Raihanah VALY</i> (mandataire : Audrey BÉLIM)			
- Gérard FRANÇOISE			
- Christèle BEAUMIER			
Thématique « prévention »			
- Aurélie MÉDÉA	partenaire	CAP	
- Aurélie MÉDÉA	partenaire	Prévention PÉI	
Thématique « projet éducatif global »			
- Aurélie MÉDÉA	partenaire	ARCV	
- Christelle HASSEN	membre	Vivancia océan Indien	

→ voir page suivante

ÉLUS INTÉRESSÉS (suite)

Élus intéressés	(en qualité de)	au titre du/ de	rapports n°
Thématique « sports »			
- Geneviève BOMMALAIS	lien de parenté	ASD	22/1-012
- Geneviève BOMMALAIS	vice-présidente	ADÉSC	
- Marie-Anick ANDAMAYE	lien de parenté	BCD	
- Arnaud HUGUET	président	CRGSH	
- Arnaud HUGUET	vice-président	OMS	
- Marie-Anick ANDAMAYE	déléguée / ville	SPL ÉDDEN	22/1-025
- Sonia BARDINOT	déléguée / ville	CAUE	22/1-034
- Sonia BARDINOT	déléguée / ville	CAUE	22/1-035
- Éric DELORME	délégués / ville	ADIL	22/1-036
- Julie LALLEMAND			
- Gérard FRANÇOISE	(à titre personnel : protection fonctionnelle)		22/1-046

CCAS	Centre communal d'Action sociale de Saint-Denis	CROUS	Centre régional des Œuvres universitaires et scolaires de la Réunion (Théâtre Vladimir Canter)
ARCHÉS-OI	Association réunionnaise de Coopération humanitaire, éducative et sociale - océan Indien	CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
ANVPR	Association nationale des Visiteurs de Prison de la Réunion	AMAJEVIR	Association des Métiers de l'Animation et des Jeux vidéo de la Réunion
ADRIE	Association pour le Développement des Ressources pour l'Insertion et pour l'Environnement	CAP	Club Animation Prévention
MLN	Mission locale nord	...PÉI	Prévention par des Pratiques éducatives informelles
ARCV	Association réunionnaise des Centres de Vacances	ASD	Archers de Saint-Denis
ADÉSC	Association dionysienne d'Éducation sportive canine	BCD	Basket Club dionysien
CRGSH	Club Roland Georget Sports Handicap	OMS	Office municipal des Sports de Saint-Denis
SPL ÉDDEN	Société publique locale « Écologie et Développement durable des Espaces naturels »	ADIL	Agence départementale pour l'Information sur le Logement

(1) et (2) *absents à la séance*

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

Monique ORPHÉ	arrivée à 09 h 08	pendant l'appel
Claudette CLAIN	arrivés à 09 h 11	après l'appel
Michel LAGOURGUE		

→ voir page suivante

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE (suite)

Stéphane PERSÉE	sorti à 10 h 46	au rapport n° 22/1-007
	revenu à 10 h 54	au rapport n° 22/1-009
Éricka BAREIGTS	sortie à 10 h 49	au rapport n° 22/1-008
	revenue à 10 h 54	au rapport n° 22/1-009
Yassine MANGROLIA	sorti à 10 h 56	au rapport n° 22/1-009
	revenu à 11 h 03	au rapport n° 22/1-010
Karel MAGAMOOTOO	sortie à 10 h 56	au rapport n° 22/1-009
	revenue à 11 h 12	au rapport n° 22/1-012
Gérard FRANÇOISE	sorti à 11 h 33	au rapport n° 22/1-014
	revenu à 11 h 43	au rapport n° 22/1-017
Claudette CLAIN	partie à 11 h 52	au rapport n° 22/1-019 en laissant procuration à Christelle HASSEN
Audrey BÉLIM	sortie à 12 h 06	au rapport n° 22/1-023
	revenue à 12 h 13	au rapport n° 22/1-025
Marie-Anick ANDAMAYE	sortie à 12 h 14	au rapport n° 22/1-026
	revenue à 12 h 20	au rapport n° 22/1-027
Jean-François HOAREAU	sorti à 12 h 51	au rapport n° 22/1-039
	revenu à 12 h 54	au rapport n° 22/1-040

La maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'hôtel de ville de Saint-Denis, le VENDREDI 11 FÉVRIER 2022, et que le nombre de conseillers municipaux présents a été de 41 sur 55.

OBJET **Société publique locale (SPL) Territo'Arts**
Rapport annuel du concessionnaire pour 2020

Ce rapport a pour objet de présenter le rapport du concessionnaire, la Société publique locale (SPL) Territo'Arts, produit dans le cadre du contrat de concession de service public pour l'exploitation de l'équipement culturel Château Morange, pour l'exercice 2020.

En effet, le Code de la Commande publique dans ses dispositions relatives à l'exécution du contrat de concession de service public prévoit en son article L. 3131-5 que le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services. Lorsque la gestion d'un service public est concédée, ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Le Code général des Collectivités territoriales dans sa partie régissant les délégations de service public prévoit en son article L. 1411-3 que, dès la communication du rapport mentionné à l'article L. 3131-5 du Code de la Commande publique, son examen est mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Par délibération n° 19/2-006 en séance du 26 avril 2019, le Conseil municipal a approuvé le principe de l'exploitation de l'équipement culturel Château Morange dans le cadre d'une procédure de concession de service public.

Puis le 29 novembre 2019, par délibération n° 19/5-013, le Conseil municipal a approuvé le contrat de concession de service public à la SPL Territo'Arts pour l'exploitation de l'équipement culturel Château Morange.

Au regard de l'année écoulée, ce rapport sur l'exercice 2020 revêt un caractère particulier puisque, comme tout équipement culturel, Château Morange a passé l'année au rythme des restrictions et contraintes liées à la pandémie de covid. De fait, l'activité s'en est trouvée affectée, mais elle n'a pour autant pas été interrompue durant l'ensemble de l'année.

Analyse de l'activité

Château Morange a ouvert ses portes en décembre 2019. Sa première année pleine d'exploitation a donc été une année de contraintes, et pourtant, avec ses vingt projets de diffusion, ses trente événements culturels programmés et ses vingt-neuf structures accueillies dans les murs, Château Morange a su immédiatement trouver sa place dans le paysage culturel de la ville. Cet équipement est devenu un « incontournable » du territoire, surtout pour les vidéastes et les cinéastes.

Sur les temps forts : le Festival Cinémarmailles en juillet 2020 : 1 700 marmailles accueillis dont 1 200 scolaires ; le Festival international Court derrière en octobre 2020 ; le Festival Tras' la Route en décembre 2020.

Des évènements récurrents : conférences tous les premiers vendredis du mois, les jeudis « Projétali » (projections hebdomadaires), spectacles vivants tous les troisièmes vendredis du mois, Kabar Château (rencontre littéraire / Kabar Fonkèr) tous les quatrièmes vendredis du mois.

2020 était la première année pleine d'exploitation de l'équipement Château Morange par la SPL OPE. Nous n'avons donc pas d'indicateurs de référence. Cette ouverture a par ailleurs coïncidé avec la crise sanitaire ce qui ne permet pas une analyse pertinente du modèle économique de la concession.

Analyse financière

La contribution financière de la ville de Saint-Denis au titre de la concession initialement de 520 000 € a été maintenue en 2020.

Le chiffre d'affaires pour l'année 2020 est de 5 618 €. Il est inférieur aux projections de par le fait que les recettes de billetterie et de location de salle ont été impactées par la fermeture de l'équipement pendant le confinement et par l'application de mesures et de jauges ne permettant plus la location de salle. Une subvention de 15 357 € a également été obtenue par la structure.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 410 468 €. Compte tenu de l'absence d'activité pendant une partie de l'année, elles sont inférieures aux prévisions et ce grâce aux mesures engagées pendant la crise :

- application des mesures d'activité partielle d'avril à juin 2020,
- exonération des charges patronales de février à mai 2020.

Le résultat d'exploitation est donc positif de 130 507 €.

Aussi, conformément à la réglementation, je vous demande de prendre acte du rapport 2020 produit par la SPL Territo'Arts dans le cadre de sa mission de délégation de service public, joint en annexe (pages 42 et suivantes du rapport).

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ce rapport.

OBJET **Société publique locale (SPL) Territo'Arts**
Rapport annuel du concessionnaire pour 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N° 22/1-019 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Madame Sonia BARDINOT - 10ème adjointe au nom des commissions « Ville Ambitieuse », « Ville Durable » et « Consultative des Services Publics Locaux » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Prend acte du rapport 2020 produit par la SPL Territo'Arts dans le cadre du contrat de concession de service public pour l'exploitation de l'équipement culturel Château Morange.



TERRITO'ARTS

Société Publique Locale au capital de 300 000 €

-

RAPPORT ANNUEL

-

EXERCICE 2020

Sommaire

PREAMBULE	3
PARTIE 1a - COMPTE-RENDU TECHNIQUE D'ACTIVITE - Cité des arts	7
I. Mission de soutien à la création artistique	7
A. Accompagner les artistes : une démarche mise en œuvre toute l'année	7
B. Indicateurs 2020 sur l'activité de soutien à la création artistique	12
II. Mission de diffusion artistique	18
A. Diffuser les œuvres : une programmation au pluriel.....	18
B. Indicateurs 2020 sur l'activité de diffusion artistique	20
III. Mission de médiation culturelle et de développement des publics	25
A. Partager la création : une médiation culturelle proche du territoire	25
B. Indicateurs 2020 sur l'activité de médiation culturelle	29
IV. Activité complémentaire de location des espaces.....	38
A. Location événementielle d'espaces	38
B. Location horaire des studios de répétition musique	40
C. Mise à disposition à titre gratuit d'espaces au délégant.....	40
PARTIE 1b - COMPTE-RENDU TECHNIQUE D'ACTIVITÉ - Château Morange	42
I. Mission de soutien à la création artistique	43
A. Accompagner les artistes : une démarche mise en œuvre toute l'année	43
B. Indicateurs 2020 sur l'activité de soutien à la création artistique	43
II. Mission de diffusion artistique	44
A. Diffuser les œuvres : une programmation au pluriel.....	44
B. Indicateurs 2020 sur l'activité de diffusion artistique	45
III. Mission de médiation culturelle et de développement des publics	47
A. Partager la création : une médiation culturelle proche du territoire	47
B. Indicateurs 2020 sur l'activité de médiation culturelle	48
C. Informer et accueillir le public : un enjeu d'image et de démocratisation.....	49
IV. Activité complémentaire de location des espaces.....	51
A. Location événementielle d'espaces	51
B. Location horaire des studios de répétition musique	51
C. Mise à disposition à titre gratuit d'espaces au délégant.....	51
PARTIE 2 - COMPTE-RENDU FINANCIER - SPL TERRITO ARTS	52
I. Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé	52
A. Exposé sur les résultats économiques et financiers.....	53
B. Investissements réalisés par la Société et perspectives	58
C. Événements intervenus depuis la clôture de l'exercice.....	60
D. Evolution prévisible de l'activité de la Société et perspectives d'avenir.....	60
E. Information sur les délais de paiement	61
F. Activités en matière de recherche et développement.....	61
II. Répartition du capital social	62
III. Informations concernant les mandataires sociaux	62
IV. Proposition d'affectation du résultat	63
PARTIE 3 - ANALYSE DE LA QUALITÉ DU SERVICE	64
Approche empirique : observations et retours spontanés.....	64
ANNEXES	67

PREAMBULE

Rappel préliminaire

❖ Cité des Arts

Soucieuse d'améliorer et diversifier l'offre culturelle et de pallier la carence actuelle des équipements de création et de diffusion artistique sur son territoire, la Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion (CINOR) a décidé la réalisation d'un Centre culturel intercommunal au lieu-dit « îlot Jeumon » à Saint-Denis, plus communément dénommé « Cité des Arts ».

Ce projet déclaré d'intérêt communautaire le 25 juin 2009 a été livré mi-décembre 2015.

Par délibération du 26 septembre 2013, la CINOR a choisi de confier la gestion de la Cité des Arts à une Société Publique Locale (SPL), dans le cadre d'un contrat de délégation de service public par voie d'affermage.

Par délibération du 28 mai 2014, le Conseil de la Communauté a approuvé la création de la Société Publique Locale Territo'arts avec pour actionnaires la CINOR, la Commune de Saint-Denis, la Commune de Sainte-Marie et la Commune de Sainte-Suzanne, et approuvé les statuts y afférents.

L'assemblée générale constitutive de la SPL Territo'arts s'est réunie le 23 avril 2015 ; la Société a été dûment immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Denis le 3 août 2015.

La SPL Territo'arts a notamment pour objet la gestion, y compris la préfiguration de l'exploitation, l'entretien et la maintenance d'équipements à caractère culturel notamment dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques et visuels.

A ce titre, la CINOR a souhaité confier l'exploitation du Centre culturel intercommunal de l'îlot Jeumon à la SPL Territo'arts, dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP), conformément aux dispositions de l'article L.1411-12 du code général des collectivités territoriales relatives aux contrats de prestations intégrées (« in house »).

Ce contrat (et le compte d'exploitation prévisionnel y afférent) a été approuvé respectivement par le Conseil Communautaire de la CINOR le 25 juin 2015 et par le Conseil d'Administration de la SPL Territo'arts le 26 juin 2015, pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2021.

➤ Objet du rapport annuel (Cité des Arts)

Conformément aux dispositions de l'article 45 du contrat de délégation de service public conclu entre la SPL Territo'arts, délégataire, et la CINOR, collectivité délégante :

“Le Délégataire produit et transmet chaque année à la Collectivité avant le 1^{er} juin et pendant toute la durée du présent contrat un rapport annuel comprenant un compte-rendu technique, un compte-rendu financier et une analyse de la qualité du service.

Les éléments précités portent sur l'exécution du contrat pour l'année civile précédente.

Conformément à l'article R.1411-7 du code général des collectivités territoriales, le rapport annuel du Délégataire tient compte des spécificités du secteur d'activité concerné, respecte les principes comptables d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes retenues pour l'élaboration de chacune de ses parties, tout en permettant la comparaison entre l'année en cours et la précédente.

Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport sont tenues par le Délégué à la disposition de la Collectivité dans le cadre de son droit de contrôle.

Ce rapport mentionne les actions développées par le Délégué dans le cadre de ses missions.”

Le présent rapport annuel a ainsi pour objet de rendre compte de l'activité de la SPL Territo'arts pour l'exercice 2020.

Il s'agit du cinquième exercice portant sur une année civile complète (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020), après l'exercice 2016 qui fut la première année de pleine activité de la Cité des Arts, l'exercice 2017 qui fut impacté par l'ajustement du modèle économique et l'exercice 2018 marqué en fin d'année par la crise sociale des « gilets jaunes ».

Des comparaisons entre les années 2020 (N), 2019 (N-1), 2018 (N-2), 2017 (N-3) et 2016 (N-4) viendront apporter un éclairage sur l'évolution de l'activité dans ses diverses composantes ainsi que sur la trajectoire financière de l'entreprise.

❖ **Château Morange**

La Ville de Saint-Denis a confié l'exploitation de l'établissement culturel Château Morange, à la SPL Territo'arts dans le cadre d'un contrat de concession de service public à compter du 1^{er} décembre 2019 pour une durée de 5 ans. Ce contrat a été approuvé par le conseil d'administration le 27 Novembre 2019.

➤ **Objet du rapport annuel (Château Morange)**

Conformément aux dispositions de l'article 44 du contrat de concession de service public conclu entre la SPL Territo'arts, délégataire, et la Ville de Saint-Denis, collectivité délégante :

“Conformément à l'article L.3131-5 du code de la commande publique, le concessionnaire produit et transmet chaque année à la Collectivité avant le 1^{er} juin et pendant toute la durée du présent contrat un rapport annuel comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité du service.

Les éléments précités portent sur l'exécution du contrat pour l'année civile précédente.

Le rapport annuel du Concessionnaire tient compte des spécificités du secteur d'activité concerné, respecte les principes comptables d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes retenues pour l'élaboration de chacune de ses parties, tout en permettant la comparaison entre l'année en cours et la précédente. Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport sont tenues par le Concessionnaire à la disposition de la Collectivité dans le cadre de son droit de contrôle.

Ce rapport mentionne les actions développées par le Concessionnaire dans le cadre de ses missions.”

Le présent rapport annuel a ainsi pour objet de rendre compte de l'activité de la SPL Territo'arts pour l'exercice 2020.

Il s'agit du premier exercice portant sur une année civile complète (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020), première année de pleine activité de Château Morange, marquée par la crise sanitaire.

Des comparaisons entre les années 2020 (N), 2019 (N-1), viendront apporter un éclairage sur l'évolution de l'activité dans ses diverses composantes ainsi que sur la trajectoire financière de l'entreprise.

❖ **Cité des Arts & Château Morange**

Contexte 2020 : La continuité d'un projet culturel de service public avec une nouvelle gouvernance dans un contexte de crise sanitaire COVID-19

En Décembre 2019, la Ville de Saint-Denis a attribué à la SPL Territo'arts, la Concession de Service Public pour l'exploitation de Château Morange, Pôle de l'image et haut lieu de la Culture Réunionnaise. Sa mise en œuvre a été perturbée par la crise COVID.

En milieu d'année 2020, Mme Orphé, la nouvelle Présidente Directrice Générale de la SPL Territo'arts a pris ses fonctions dans un monde de la culture fortement impacté par la crise sanitaire que nous traversons, succédant à M. René Louis Pestel, qui a su, par son investissement et sa passion pour la culture, faire de la Cité des Arts, un haut lieu de l'expression artistique.

Cette succession s'est inscrite donc dans un contexte plus difficile car plus incertain :

- Trois mois (Mars à Mai) de confinement qui ont obligé à la mise en œuvre du chômage partiel pour les plus fragiles et à différer de nombreuses activités
- Une reprise en Juin 2020 avec l'application d'un protocole sanitaire strict
- L'accueil d'un nouveau Conseil d'Administration
- Le recrutement d'un nouveau Directeur Général Délégué en Novembre 2020.

Malgré la crise COVID et le confinement, la Direction de la SPL a continué à assurer toutes ses missions grâce :

- à l'implication de l'Ekip et de son ancien Directeur Général Délégué, M. Raphaël Buhot qui a rempli sa mission jusque mi-Octobre 2020
- à l'arrivée d'un nouveau DGD, M. Jérôme Li-Thiao-Té qui a pris conscience très rapidement de l'ampleur de la tâche à remplir et du défi à relever
- à la confiance accordée par le nouveau Conseil d'Administration qui a fait preuve d'une solidarité autour de la nouvelle Direction.

La SPL a assuré la continuité de ses missions définies par la Délégation de Service Public (Cité des Arts) :

1. en matière de soutien à la création artistique
2. en matière de diffusion artistique
3. en matière de médiation culturelle et de développement des publics
4. en matière de location des espaces

et par la Concession de Service Public (Château Morange) :

1. en matière de pluridisciplinarité artistique
2. en matière de développement culturel et mise en avant de l'image
3. en matière de démocratisation du site et agrandissement du rayonnement de développement culturel

L'année 2020 a été fortement impactée par la crise sanitaire COVID-19, qui a eu pour conséquence un net ralentissement de l'ensemble des activités (soutien à la création artistique, diffusion artistique, médiation culturelle et location d'espaces à la Cité des Arts) (pluridisciplinarité artistique, développement culturel et mise en avant de l'image, démocratisation du site et agrandissement du rayonnement de développement culturel à Château Morange) se traduisant par de nombreuses annulations et reports d'opérations.

Les conséquences de cette crise sanitaire majeure, au-delà d'une baisse importante de la fréquentation sur l'année 2020, sont d'ordre financier : avec près de 445 000 € de perte de chiffre d'affaires, 250 000 € de mécénat en moins et environ 17 000 € de dépenses exceptionnelles de sécurité (plan Vigipirate) mais également le maintien des contributions pour contraintes de service public de ses 2 collectivités délégantes.

PARTIE 1a - COMPTE-RENDU TECHNIQUE D'ACTIVITE –

Cité des arts

La Cité des Arts est devenue un grand lieu de culture identifié dans le paysage culturel réunionnais, indianocéanique et national. Tirant parti de son architecture et de sa localisation au cœur de l'agglomération, elle attire des publics sans cesse renouvelés autour de la danse, de la musique, du théâtre, du cirque, des arts visuels... : le soutien à la création artistique réunionnaise et son partage avec le plus grand nombre sont la raison d'être de la Cité des Arts.

Depuis son ouverture début 2016, la Cité des Arts s'est positionnée comme un espace public ouvert, un lieu d'accueil de projets culturels, une plateforme artistique collaborative, toutes disciplines confondues, avec des infrastructures et une équipe professionnelle d'exploitation qui lui permettent d'accompagner ces projets de leur création jusqu'à leur diffusion publique.

L'accueil d'artistes en résidence est ainsi au cœur du projet global de la Cité des Arts, dont il irrigue toutes les composantes. La programmation, voulue à la fois populaire et exigeante, reflète toutes les formes et tendances artistiques contemporaines, perméable aux vibrations de l'île. Ainsi naissent des formes hybrides, transversales et pluridisciplinaires, proposées sans hiérarchie de genre et basées sur la rencontre humaine. La vitalité créative réunionnaise est proposée à un public large et diversifié, curieux de découvertes lors de moments de partage avec les artistes, d'ateliers, ou de restitutions d'étapes de travail.

Le présent compte-rendu se décline sur la base des 3 grandes missions de service public assignées à la SPL Territo'arts dans le cadre de l'exploitation de la Cité des Arts telles que formulées à l'article 26 du contrat de délégation de service public conclu avec la CINOR :

- le soutien à la création artistique (I),
- la diffusion artistique (II),
- la médiation culturelle et le développement des publics (III).

Nous rendrons également compte de l'activité complémentaire et accessoire de location des espaces (IV).

I. Mission de soutien à la création artistique

A. Accompagner les artistes : une démarche mise en œuvre toute l'année

La Cité des Arts a poursuivi en 2020 et ce malgré une année marquée par la crise sanitaire son travail d'ouverture aux arts, dans leur sens le plus large, pour permettre aux artistes réunionnais d'explorer les pistes de leur création, de se réaliser et produire leurs œuvres, de collaborer et de rencontrer les publics. Le caractère unique du lieu, par la qualité et la diversité de ses infrastructures, ainsi que le savoir-faire de l'équipe d'exploitation, sont mis au service des artistes et de leurs projets dans un dialogue constant.

L'accompagnement à la création de la Cité des Arts concerne des porteurs de projet réunionnais, qu'ils soient issus de la musique, de la danse, du théâtre, du cirque, du cinéma, des arts plastiques... La volonté affirmée est de favoriser la création locale dans toute sa diversité, d'apporter une réelle plus-value à la filière de la production artistique réunionnaise, économiquement fragile, avec une attention particulière aux artistes émergents souvent isolés et dénués de moyens. La Cité des Arts joue ainsi un rôle essentiel pour le développement de jeunes artistes réunionnais.

Les artistes, à La Réunion comme ailleurs, sont majoritairement structurés en association pour le spectacle vivant (compagnies) et la musique (groupes), et sous statut d'auteur / artiste indépendant pour les arts plastiques et visuels.

Qu'ils soient amateurs, en voie de professionnalisation, professionnels en devenir ou confirmés, les artistes réunionnais, d'où qu'ils viennent, peuvent bénéficier de l'accompagnement de la Cité des Arts.

Pour être accueilli et accompagné par la Cité des Arts, il est nécessaire d'être porteur d'un projet artistique, avec une perspective de diffusion à court ou moyen terme, incluant la définition et la mise en œuvre conjointe d'un programme d'actions de médiation culturelle en direction de différents publics à l'échelle du territoire intercommunal. Les artistes accueillis en résidence doivent en effet tisser des liens avec la population.

Des moyens de médiation et de communication sont développés pour valoriser les différentes réalisations et permettre au plus grand nombre de rencontrer les artistes et leurs œuvres. L'inscription de la Cité des Arts sur son territoire est en effet déterminante et il est essentiel que les actions de médiation culturelle y contribuent.

Seuls les artistes installés à La Réunion peuvent a priori bénéficier d'un accompagnement en création de la Cité des Arts ; les artistes extérieurs à La Réunion, notamment ressortissants de la zone Océan Indien, peuvent toutefois être accueillis en résidence à la condition d'une collaboration artistique locale ou d'une création en lien avec le territoire.

Les porteurs de projet proposent une création artistique originale qui est évaluée selon des critères de viabilité, tels que :

- impulsion du projet et capacité de projection,
- capacité juridique à porter le projet,
- structuration administrative et financière,
- temporalité et phasage du projet,
- partenaires publics et/ou privés mobilisés et mobilisables,
- perspectives d'exploitation du projet.

La durée de chaque résidence est déterminée en fonction de chaque projet, de quelques jours seulement jusqu'à un, deux, voire trois ans maximum.

Une convention d'accompagnement artistique (ou convention d'accueil en résidence) est systématiquement établie entre la Cité des Arts et le porteur du projet afin d'acter les contours et modalités de l'accompagnement qui peut prendre des formes diverses, selon la nature et l'état d'avancement du projet, les besoins exprimés et la capacité de la Cité des Arts à y répondre par ses apports en nature et en industrie :

- mise à disposition d'espaces de travail aménagés pour la création artistique (studios de répétitions, ateliers...),
- mise à disposition d'hébergements d'artistes,
- mise à disposition de matériels techniques (scène, son, lumière, vidéo...),
- conseil et expertise dans tous les domaines où l'équipe d'exploitation de la Cité des Arts peut faire valoir ses compétences (administration, production, technique, communication...),
- aide à la recherche de partenaires et à la mise en réseau,
- élaboration d'un plan d'actions de médiation culturelle associé au projet,
- modalités de restitution et/ou de diffusion publique du projet.

Le principe de résidence est destiné à accompagner les artistes dans leur travail de recherche, de création, de production, de démocratisation et de diffusion de leur œuvre. L'équipe de la Cité des Arts établit un contact régulier avec les artistes en résidence afin de les accompagner au mieux dans leurs projets. Lors des résidences, les artistes sont également invités à ouvrir au public leurs espaces de travail pour dévoiler la création en cours dans le cadre d'un « premier regard » ou d'une restitution dédiée aux professionnels.

Les résidences proposées sont de plusieurs types, selon la nature et l'état d'avancement du projet artistique :

- La résidence de laboratoire

Elle concerne une recherche autour d'une intention artistique en lien avec un projet de production à court ou moyen terme, sans qu'il y ait une obligation de production immédiate. Pour le théâtre, cette résidence est majoritairement appliquée à l'écriture du texte et à des ateliers avec des associations, ceci nourrissant le propos artistique.

Cette résidence est d'un genre unique à La Réunion, car elle offre aux artistes la possibilité de l'expérimentation sans obligation de production. Ce dispositif est également un révélateur de nouveaux talents, car il permet de découvrir des artistes émergents, et participe ainsi au renouvellement de la filière de la production artistique locale.

Exemple en 2020 : La compagnie Tétrapode a bénéficié de 13 jours de résidence de laboratoire afin de faire des recherches autour son projet de création de spectacle « Le chant du Styrene » en direction du tout public. Lors de cette résidence, FU LE le responsable artistique de la compagnie a pu créer dans les lieux de répétition (Boîte Blanche).

Cette résidence a permis de finaliser plusieurs grandes étapes : écriture, mise en scène et chorégraphie.

Cette résidence a également permis à l'équipe de Tétrapode de rencontrer des danseurs amateurs, de créer un projet vidéo et d'amorcer un projet de court métrage.

Témoignage de Fu Le, chorégraphe et interprète (compagnie Tétrapode) sur cette résidence de laboratoire :

“Suite à notre résidence à la Cité des Arts en décembre 2020 qui fut on ne peut plus exquise, je vous envoie une captation de notre dernière sortie de résidence au Théâtre de l'Arsenic (Lot - métropole) le 27 Février dernier : <https://youtu.be/Nzu9amRhmU8>

La première du spectacle est prévue en Octobre prochain dans ce même théâtre... si tout va bien.

Mon séjour à la Réunion s'est poursuivi tout le mois de Janvier, et nous avons notamment tourné une vidéo-danse en résidence au LAB (Tampon).

J'étais également en repérage pour l'écriture d'un futur court-métrage chorégraphique.

Ce sera un plaisir de revenir travailler sur l'île enchantée, quand le climat sanitaire et politique sera, nous l'espérons bientôt, plus propice.”

- La résidence de territoire

Elle est centrée sur la mise en œuvre d'un programme d'action culturelle en direction de différents publics par un artiste résident. Des restitutions intermédiaires et publiques sont programmées afin de faire découvrir la création en cours de réalisation pour que l'artiste se constitue son premier public ou qu'il transmette son art dans une forme participative.

Exemple en 2020 : Théâtre-Dansé autour de la création « Si Pina m'avait demandé » Collectif lookatmekid à mener une résidence en territoire scolaire. Artiste intervenante : Marion Schrotzenberger Enseignant : Stephane Geslin Élèves 2nd Terminal Lycée George Brassens ;

Les élèves ont pu assister à une représentation du spectacle au Fanal, et ils ont pu échanger avec l'artiste à l'issue de la représentation.

Témoignages Marion Schrotzenberger (Danseuse chorégraphe)

« Si Pina m'avait demandé..." s'est joué hier pour la toute première fois. Une salle ouverte et remplie de public. Alors on en a profité pleinement en pensant à tous nos amis pour qui les salles et scènes de spectacle sont fermées depuis bien trop longtemps. Merci à la cité des arts pour l'accueil et le soutien. »

- La résidence de production

Elle a vocation à conforter l'aboutissement d'un projet artistique. Le soutien de la Cité des Arts se traduit par des apports en nature et en industrie, suite à un échange individualisé, afin d'évaluer les besoins du porteur de projet et de compléter les apports des autres partenaires à la production de l'œuvre. Cette résidence se conclut par une rencontre entre le public et l'œuvre (concert, spectacle ou exposition). Elle s'inscrit dans une démarche au-delà des murs de la Cité des Arts, les projets artistiques coproduits étant recommandés aux salles de diffusion, aux institutions partenaires comme l'Ecole Supérieure d'Art, le FRAC, les bailleurs sociaux et autres partenaires, avec un objectif : que l'œuvre créée à la Cité des Arts puisse être exploitée le mieux possible et rencontrer le plus large public.

Exemple en 2020 : La compagnie trait-d'union, dirigée par Emilie Smith et Eric Maufrois, « Ziguilé ». Première création du Duo Danseur/Circassien. A fait l'unanimité au sein des théâtres réunionnais.

Lors de la RIDA 2020 le duo a été la première pièce à obtenir des engagements de représentation en métropole. Véritable coup de coeur des programmeurs.

Témoignage : L'équipe des Petits Boucaniers- Juliette Darasse.

“Nous tenions à vous remercier pour l'accueil de vendredi lors du spectacle Ziguilé. Les adultes et les enfants ont adoré le spectacle de qualité que vous nous avez offert. Merci aux comédiens de nous avoir fait vivre ce moment en tant que spectateurs mais acteurs, et pour leur proximité.

Merci à vos équipes de nous avoir offert une visite des locaux et fait découvrir cet univers qu'ils ne connaissent pas ou peu. Nous reviendrons avec plaisir voir de prochains spectacles ou enregistrer une chanson avec Jimmy !

Bon courage à toutes vos équipes et au personnel du théâtre.

Nous avons hâte de pouvoir à nouveau nous réunir dans de si beaux lieux.”

- Les artistes associés : un accompagnement global au long cours

L'accompagnement d'artistes associés concerne l'activité globale d'un artiste ou d'une compagnie dans le cadre d'une implantation longue à la Cité des Arts, non pas sur un seul mais sur plusieurs projets artistiques. Par cette présence dans la durée, ces artistes teintent le lieu de leur esthétique.

Cet accompagnement structurant contribue au développement de carrière des artistes associés et au rayonnement de la Cité des Arts à La Réunion, dans l'Océan Indien et à l'échelle nationale. Il permet le développement de relations privilégiées avec des acteurs culturels et artistiques reconnus, et l'inscription dans des réseaux de production et de diffusion locaux, nationaux et internationaux.

Artistes associés à la Cité des Arts en 2020 :

- Compagnie 3.0 (spectacle vivant / danse)
- Théâtre les Alberts (spectacle vivant / marionnettes)
- Compagnie Qu'avez-vous fait de ma bonté ? (Spectacle vivant / théâtre)
- JakoMaron (musique)
- Maya Kamaty (musique)
- Aurus (musique)
- Yohann Queland De Saint Pern (arts visuels)
- Stefan Barniche (arts visuels)
- Emma Di Orio (arts visuels)

Exemple en 2020 : La compagnie Théâtre des Alberts a été accompagnée à long terme sur sa nouvelle création "Oedipe etc".

Pour son année d'accompagnement à la Cité des Arts, elle a bénéficié en 2020 de la coproduction du spectacle ;

Un accompagnement sur l'enregistrement, la scénographie, et la création d'une marionnette a permis à la compagnie de créer sereinement.

Témoignage de Vincent Legrand, (Directeur Artistique) sur cet accompagnement au long cours :

"En 2020 nous sommes devenus artistes associés à La Cité des Arts. Nous avons ainsi pu être accueillis pour la troisième fois pour lancer le processus de création de « Œdipe, etc., notre 25ème création. La Cité des Arts et le Centre Dramatique National de l'Océan Indien sont les coproducteurs de ce spectacle. Suite à la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID19, la sortie du spectacle, initialement prévu le 13 novembre 2020 a dû être décalée au 2 avril 2021. Cette collaboration étroite avec la cité des Arts nous a été extrêmement précieuse dans une période et un contexte difficiles pour la compagnie. Nous avons dû quitter le territoire de Saint-Paul et mettre à l'arrêt le festival TAM TAM que nous avons créé en 2010. Nous nous sommes retrouvés en quelque sorte « en errance » et la mise à disposition des espaces de la cité des Arts nous a permis de poursuivre notre travail de création. Je remercie, au nom du Théâtre des Alberts, toute l'équipe de la Cité des Arts. Elle nous a apporté un soutien sans faille, que ce soit en termes d'administration, de technique, de médiation culturelle et d'accueil des publics. La cité des Arts est un outil indispensable au développement de la culture réunionnaise et je lui souhaite la meilleure des réussites dans les années à venir."

Vincent Legrand, directeur artistique du Théâtre des Alberts.

- La résidence « kouzin » Maurice / Réunion

Ce nouveau dispositif, qui consiste en la mise en œuvre d'un programme d'accompagnement à la professionnalisation d'artistes mauriciens, est le fruit d'un partenariat entre la Cité des Arts et l'Institut Français de Maurice (IFM) qui octroie une bourse de voyage à 15 artistes mauriciens pour bénéficier d'une résidence à la Cité des Arts.

En 2020 : Au vu du contexte sanitaire, et de la difficulté de circulation entre La Réunion et l'Île Maurice, en plus de la fermeture de l'aéroport, le dispositif a été reporté.

Ce dispositif sera reconduit avec l'IFM en 2021-2022

B. Indicateurs 2020 sur l'activité de soutien à la création artistique

En 2020, la Cité des Arts a reçu 154 candidatures lors de son appel à projet annuel complété de 24 projets dans le cadre de son partenariat avec la zone océan Indien, soit un total de 171 projets artistiques reçus.

❖ Appel à projets pour les résidences de création 2020

Depuis 2018, l'activité de soutien à la création artistique résulte pour l'essentiel d'un appel à projets lancé en année N-1.

La procédure d'appel à projets pour les résidences de création 2020 a ainsi été menée dans le courant du second semestre 2019, avec un triple objectif :

- rendre plus lisible auprès de la filière nos modalités d'accompagnement artistique ;
- ouvrir plus largement les portes de la Cité des Arts aux créateurs émergents ;
- mieux cadrer en amont nos actions de soutien à la création et les moyens y afférents, dans un contexte budgétaire contraint.

Par ailleurs, en 2016 puis 2017, près de 170 projets artistiques avaient été accueillis chaque année en résidence, soit une quantité certes très importante, mais au détriment, parfois, de la qualité. En 2018 puis 2019, près de 110 projets artistiques ont été accueillis chaque année en résidence.

La procédure d'appel à projets, induisant une sélection plus fine, nous a permis de mieux mesurer en amont l'intérêt et la viabilité de chaque projet, et d'améliorer la qualité de l'accompagnement des créations accueillies en 2020.

Dans le cadre de l'appel à projets pour 2020, nous avons reçu au total 171 projets (143 projets reçus l'année précédente), toutes disciplines confondues, dont 108 ont été retenus (77 projets retenus l'année précédente) pour un accueil en résidence (soit environ un projet sur deux) après étude du dossier et avis d'une commission consultative de professionnels représentatifs de la filière, au regard des critères suivants :

> pour tout type de résidence :

- capacité juridique à porter le projet (association, statut d'auteur...),
- identification et parcours de l'artiste ou de l'équipe artistique (confirmée ou pressentie),
- clarté du projet artistique et de son phasage (intention de création originale, projection dans le temps...),
- ancrage territorial du projet (relations avec le territoire et ses populations, dimension participative...),
- faisabilité (notamment technique) au regard des besoins exprimés ;

> en outre, pour les résidences de production :

- garanties en termes de structuration administrative et financière,
- autres partenaires de la production (confirmés ou pressentis),
- perspectives de diffusion du projet,
- licence d'entrepreneur de spectacles de 2^{ème} catégorie (acquise ou en cours) pour le spectacle vivant.

Appel à projets pour les résidences de création 2020 – tableau récapitulatif

Objet	Nombre de candidatures reçues suite à l'appel à projets	Nombre de projets retenus pour une résidence en 2020
Musique	62	38
Spectacle vivant	55	33
Arts visuels	30	30
IFM de Maurice	11	5
CCFM du Mozambique	13	2
Total	171	108

En plus de ces 108 projets accueillis dans le cadre d'une résidence de création, la Cité des Arts a mis ponctuellement ses espaces à la disposition :

- d'artistes professionnels dans le cadre d'un « accueil studio », principalement pour des répétitions liées à la reprise d'une création existante avant une tournée en diffusion ;
- d'artistes amateurs dans le cadre de notre démarche visant à accueillir et favoriser les pratiques artistiques en amateur.

Ces accueils complémentaires illustrent la volonté et la capacité de la Cité des Arts de pouvoir répondre, avec réactivité, à certains besoins de la filière qui ne sont pas toujours compatibles avec la temporalité d'un appel à projets annuel.

En 2020, malgré le contexte sanitaire lié à la crise covid-19, la Cité des Arts a maintenu sa mission d'accompagnement à la création dans la répartition qui suit :

- **Musique**

Les dispositifs d'accompagnement dans le domaine de la musique revêtent des formes diverses, parfois complémentaires à la résidence (enregistrement, formation...), définies selon les projets et la pertinence des moyens à mettre en œuvre.

Les artistes concernés sont de plusieurs types :

- artistes professionnels confirmés,
- artistes émergents,
- artistes amateurs (notamment lycéens et collégiens).

Selon la typologie d'artistes concernés, l'accompagnement se décline autour de moyens techniques (mise à disposition d'espaces et de matériels), humains (expertise professionnelle, formations à la

pratique et aux métiers de la scène) et financiers (prise en charge de frais artistiques, diffusion après résidence).

Voici les indicateurs d'activité de soutien à la création artistique dans le domaine de la musique en 2020 :

Type d'accompagnement	Nombre de projets retenus	Nombre d'artistes accompagnés en 2020	Projets accompagnés en 2020	Nombre de jours d'accueil
Résidence de laboratoire	15	26	8	331
Résidence de production	20	77	17	191
Résidence d'artiste associé	3	9	3	54
TOTAL	38	112	28	576

→ Soit un accompagnement de 28 projets artistiques concernant 112 artistes musiciens pour 576 jours d'accueil en 2020 (hors l'accueil studio). 4 projets ont été reportés à l'année 2021, conséquence de la crise sanitaire. (cf. détail en annexe 1.1)

Rappel 2019 : 28 projets artistiques concernant 120 artistes musiciens pour 318 jours d'accueil

Rappel 2018 : 32 projets artistiques concernant 138 artistes musiciens pour 378 jours d'accueil

Rappel 2017 : 94 projets artistiques concernant 892 artistes musiciens pour 713 jours d'accueil

Rappel 2016 : 91 projets artistiques concernant 656 artistes musiciens pour 463 jours d'accueil

- **Spectacle vivant**

Les artistes résidents dans le domaine du spectacle vivant ont eu l'opportunité d'ouvrir les portes aux spectateurs (grand public et professionnels) sur leur travail de création en cours. Ces rencontres ont permis aux porteurs de projet d'obtenir des préachats de spectacles, de bénéficier de regards extérieurs éclairés, d'échanger avec des spectateurs curieux et de générer de nouveaux partenariats en production et en diffusion.

Ces moments de création partagée prennent diverses formes :

- restitutions à destination des professionnels sur invitation,
- restitutions appelées « premier regard » à destination du grand public,
- rencontres avec l'équipe artistique à destination des scolaires et associations...

La découverte des créations en cours a permis d'accroître le nombre de partenaires engagés à coproduire le spectacle et/ou à le diffuser et de consolider le projet jusqu'à son aboutissement. Les restitutions sont parfois confortées par des programmateurs qui s'engagent à l'achat de représentations.

Le réseau des lieux partenaires, déjà bien structuré à La Réunion, s'est consolidé tout au long de l'année 2019 et 2020, avec notamment les Théâtres Départementaux, le Théâtre Vladimir Canter, le Théâtre Les Bambous, Lespas Leconte de Lisle, Le Séchoir, le Théâtre du Grand Marché, Le Hangar, le Théâtre Luc Donat, le Conservatoire à Rayonnement Régional... mais aussi avec des structures nationales comme la Cité des arts de la rue de Marseille ou le Centre national des arts de la rue de Toulouse.

De nombreux spectacles coproduits par la Cité des Arts ont été programmés dans le réseau des salles de diffusion de l'île en 2020, parmi lesquels :

- « Après le Feu » de la Compagnie Ker Béton (Théâtres Départementaux, Théâtre du Grand Marché, Théâtre Les Bambous, Le Séchoir...)
- « Alors carcasse » collectif cirké craké (Lespas, Les Bambous, Teat Départementaux...) - « La pluie pleure » de la compagnie qu'avez-vous fait de ma bonté (Théâtre Luc Donat, Théâtres Départementaux, Théâtre Vladimir Canter, Théâtre Les Bambous...)
- « Ziguilé » de la compagnie Très d'Union (Lespas, Le Séchoir, Le Kabardock...)
- « Et Mon cœur dans tout cela » de la compagnie Morphose (Le Séchoir, Théâtre Luc Donat, Teat Départementaux...)

Certains de ces spectacles, comme d'autres spectacles créés en tout ou partie à la Cité des Arts, sont toujours en diffusion en 2021, parfois à l'échelle nationale ou internationale.

Le soutien à la création artistique dans le domaine du spectacle vivant se traduit, au-delà des résidences, par des projets complémentaires accueillis en cours d'année qui contribuent à accompagner la filière : accueils studios, accueils ponctuels en répétition, formations et masterclasses, conférences et rencontres professionnelles, et enfin par le soutien aux pratiques amateurs encadrées, notamment dans le cadre du développement des propositions hors les murs et de la préparation de temps forts.

Voici les indicateurs d'activité de soutien à la création artistique dans le domaine du spectacle vivant en 2020 :

Type d'accompagnement	Nombre de projets retenus	Nombre d'artistes accompagnés en 2020	Projets accompagnés en 2020	Nombre de jours d'accueil
Résidence de laboratoire	11	104	22	640
Résidence de production	19	153	35	742.5
Résidence d'artiste associé	3	0	0	0
TOTAL	33	257	57	1382.5

→ Soit un accompagnement de 57 projets artistiques concernant 257 artistes du spectacle vivant pour 1382.5 jours d'accueil en 2020 (hors accueil studio et soutien aux pratiques en amateur). 10 projets ont été reportés à l'année 2021, conséquence de la crise sanitaire. (Cf. détail en annexe 1.2)

Rappel 2019 : 51 projets artistiques concernant 528 artistes du spectacle vivant pour 1 402 jours d'accueil

Rappel 2018 : 53 projets artistiques concernant 1 002 artistes du spectacle vivant pour 1 061 jours d'accueil

Rappel 2017 : 58 projets artistiques concernant 608 artistes du spectacle vivant pour 1 441 jours d'accueil

Rappel 2016 : 55 projets artistiques concernant 670 artistes du spectacle vivant pour 1 155 jours d'accueil

- **Arts visuels**

La Cité des Arts offre aux artistes plasticiens et/ou visuels un accès à des ateliers de création où les résidences d'artistes aboutissent des expositions ou projections.

Cet apport est incontestable dans un secteur jusqu'à présent particulièrement sous doté dans le paysage culturel réunionnais. Chacun des artistes plasticiens résidents atteste de l'intérêt de sortir d'un certain isolement, et saisit l'opportunité de rencontres avec des artistes d'autres disciplines accueillis en résidence à la Cité des Arts.

Les artistes plasticiens dits « associés » bénéficient de la mise à disposition d'un atelier sur toute l'année, avec un accompagnement et une visibilité accrue. La transmission de nouvelles compétences irrigue un secteur qui explore à présent, au-delà du dessin, de la peinture et de la sculpture, le street art, le design, le textile, la photographie, la sérigraphie, la bande dessinée...

Le secteur du cinéma et de l'audiovisuel bénéficie dans une moindre mesure d'un accompagnement de la Cité des Arts : ce secteur artistique est au cœur du projet de l'établissement culturel Château Morange, dont la Ville de Saint-Denis a confié à la SPL Territo'arts l'exploitation à compter de décembre 2019.

La relation au public pendant le processus créatif se traduit par des rencontres « portes ouvertes » et un volume important d'ateliers de pratique artistique dans et hors les murs.

Voici les indicateurs d'activité de soutien à la création artistique dans le domaine des arts visuels en 2020 :

Type d'accompagnement	Nombre de projets retenus	Nombre d'artistes accompagnées en 2020	Projets accompagnés en 2020
Résidence de laboratoire	20	0	0
Résidence de production	7	21	21
Résidence d'artiste associé	3	0	0
TOTAL	30	21	21

→ **Soit un accompagnement de 21 projets artistiques concernant 21 artistes plasticiens en 2020. 17 projets ont été reportés à l'année 2021, conséquence de la crise sanitaire. (cf. détail en annexe 1.3)**

Rappel 2019 : 27 projets artistiques concernant 50 artistes plasticiens pour 1 895 jours d'accueil

Rappel 2018 : 31 projets artistiques concernant 116 artistes plasticiens pour 2 252 jours d'accueil

Rappel 2017 : 16 projets artistiques concernant 72 artistes plasticiens pour 1 490 jours d'accueil

Rappel 2016 : 28 projets artistiques concernant 77 artistes plasticiens pour 1 971 jours d'accueil

🚩 CHIFFRES CLES 2020 / SOUTIEN A LA CREATION ARTISTIQUE

- 106 projets artistiques accompagnés
- 390 artistes accueillis en résidence
- 31 projets reportés à 2021

Les projets annulés concernent majoritairement les résidences de laboratoire où aucun apport en industrie de la Cité des Arts ne vient consolider la production de l'œuvre.

- 1958.5 jours d'accueil hors arts visuels

RAPPEL DES CHIFFRES CLES 2019 / SOUTIEN A LA CREATION ARTISTIQUE

***106 projets artistiques accompagnés
698 artistes accueillis en résidence
3 615 jours d'accueil***

RAPPEL DES CHIFFRES CLES 2018 / SOUTIEN A LA CREATION ARTISTIQUE

***116 projets artistiques accompagnés
1 256 artistes accueillis en résidence
3 691 jours d'accueil***

RAPPEL DES CHIFFRES CLES 2017 / SOUTIEN A LA CREATION ARTISTIQUE

***168 projets artistiques accompagnés
1 572 artistes accueillis en résidence
3 644 jours d'accueil***

RAPPEL DES CHIFFRES CLES 2016 / SOUTIEN A LA CREATION ARTISTIQUE

***174 projets artistiques accompagnés
1 403 artistes accueillis en résidence
3 589 jours d'accueil***

Evolution 2019 > 2020 sur l'activité de soutien à la création artistique :

Le nombre de projets accompagnés en création reste stable. Le nombre d'artistes accueillis en résidence diminue de près de 44%, en corrélation avec un nombre moyen d'artistes par projet en baisse sensible. Cette évolution est très nette dans le champ du spectacle vivant. La crise sanitaire a un impact direct sur ces chiffres, car le confinement et les restrictions n'ont pas permis l'accueil optimal. Bon nombre d'artistes ont repoussé leurs projets, et modifié leurs équipes.

Le nombre total de jours d'accueil en résidence est également impacté car amputé de plusieurs mois. Malgré cela, la Cité des Arts a maintenu et adapté sa mission de soutien à la création artistique, du fait de ses capacités en termes d'espaces et calendaires.

L'année 2020 n'est pas représentative de l'activité réelle de la cité des arts, activité qui avait commencé à atteindre sa vitesse de croisière. Mais nous avons su rebondir et agir tout en respectant les protocoles et les besoins des artistes. Cette année n'est pas significative mais démontre clairement la nécessité de cette structure qui peut même en temps de crise sanitaire trouver des solutions et maintenir un accueil de qualité.

II. Mission de diffusion artistique

A. Diffuser les œuvres : une programmation au pluriel

Après un gel de l'activité de diffusion artistique au premier semestre 2020, compte tenu des contraintes liées à la crise sanitaire, qui a généré de nombreuses annulations, la programmation artistique a pu trouver un nouvel équilibre au second semestre de l'année 2020.

Dans le cadre de sa mission de diffusion artistique, la Cité des Arts a programmé 65 opérations culturelles en 2020 (125 en 2019 dont 2 annulées), reflétant la diversité d'une offre prolifique et éclectique s'adressant à tous les publics friands d'expositions, de concerts et de spectacles en tous genres.

L'année 2020 a fortement été impactée par la situation sanitaire (confinement, reports de création...)

Dans une démarche volontariste, un dispositif de garderie événementielle, « La Ribambelle », a été expérimenté en 2019, une première pour un établissement culturel à La Réunion. Ce dispositif n'a pas été reconduit en 2020 suite aux mesures sanitaires.

La programmation s'est déployée sur **2 saisons artistiques** : de janvier à juillet (*cf. programme en annexe 1.4*) et d'août à décembre (*cf. programme en annexe 1.5*).

L'activité de diffusion artistique se formalise principalement par trois types de contrat définissant les obligations réciproques des parties.

- **Contrat de cession** :

Le contrat de cession de droits de représentation est un contrat par lequel la SPL Territo'arts, en qualité de diffuseur, achète à un producteur (artiste, compagnie...) le droit de représenter au public une œuvre artistique (concert, spectacle ou exposition), moyennant une somme forfaitaire négociée.

Ce type de contrat est appliqué à la Cité des Arts principalement pour la diffusion musicale et pour toutes les expositions, et aussi pour la plupart des représentations de spectacle ne faisant pas l'objet d'une billetterie (représentations hors les murs notamment).

- **Contrat de coréalisation** :

Le contrat de coréalisation de représentation d'un spectacle est un contrat par lequel la SPL Territo'arts, en qualité de diffuseur, achète à un producteur (artiste, compagnie...) le droit de représenter au public un spectacle moyennant un pourcentage négocié des recettes de billetterie (généralement entre 60% et 70% au bénéfice du producteur). Il est souvent assorti d'une clause de minimum garanti garantissant au producteur le coût de revient de son plateau artistique (salaires et charges des artistes).

Ce type de contrat est appliqué à la Cité des Arts principalement pour la diffusion des spectacles vivants créés au sein de l'établissement, ainsi que pour certains temps forts et festivals.

- **Contrat de coproduction** :

Le contrat de coproduction est un contrat par lequel la SPL Territo'arts et un ou plusieurs autres coproducteurs mettent en commun leurs apports en vue de la diffusion d'un spectacle ou de la réalisation d'un événement et se répartissent les recettes générées au prorata de leurs apports respectifs.

Ce type de contrat est appliqué à la Cité des Arts principalement pour les temps forts et festivals.

Les festivals et autres temps forts

Concevoir des temps forts participe à fonder des projets marquants pour la structuration de la filière artistique locale. La pertinence de leur propos, la forte visibilité et la fréquentation du public sont les paramètres qui déterminent la construction de ceux-ci.

Dans la continuité de la mission de soutien à la création, chaque temps fort est conçu avec les porteurs de projet dans une valorisation complémentaire aux propositions existantes à La Réunion. Produits ou coproduits par la Cité des Arts, ils peuvent être réalisés en partenariat avec d'autres structures, et se déploient sur l'ensemble du site.

L'année 2020 a ainsi été marquée par les temps forts suivants :

- **Cité By Night**, temps fort pluridisciplinaire d'ouverture de saison, intégralement produit par la Cité des Arts et emblématique de ses missions, mettant en avant des créations abouties et des créations en cours accompagnées par l'établissement, le 25 janvier (*cf. programme en annexe 1.6*) ;
- **Circonvergence** (*cf. programme en annexe 1.8*). Temps fort, autour des arts du cirque, en partenariat avec la compagnie Cirquons Flex. Associant un temps de résidence pour la création d'un spectacle en carte Blanche avec 8 artistes, d'ateliers de pratique et d'échanges ouverts aux amateurs et aux professionnels, masterclass, scène ouverte, initiations aux arts du cirque, jonglerie.
- **RIDA** : La délégation de l'office nationale de diffusion artistique, pendant une semaine, a enchaîné des spectacles, des visites de lieu culturel et des rencontres d'artiste. La Cité des Arts a accueilli l'ensemble de la délégation pour présenter 3 spectacles et aussi accueillir la Rida (Réunion des programmateurs)

Témoignages Raphaëlle Girard : *De l'avis général, les équipements visités par la délégation, forme un tissu qui n'existe pas dans des villes de métropole : "Votre cité des arts ont vous l'envie"*

Des festivals ont également été accueillis à la Cité des Arts, en partenariat avec les structures organisatrices. Ces événements restent pilotés par leurs porteurs de projet respectifs, la Cité des Arts intervenant en qualité de lieu d'accueil, coproducteur ou coréalisateur :

- **Big Up 974** : Festival d'arts urbains, les 7 et 8 Décembre 2020. Coproduction avec l'association Kréolide, le BIG UP honore les arts urbains, de la danse au beatmaking en passant par des shows chorégraphiques et des battles.
- **Les 3 événements "La Fête du court-métrage", "Le Rishofé Akoustik", "la Convention Tattoo"** ont été annulés.

B. Indicateurs 2020 sur l'activité de diffusion artistique

Diffusion	Prévus	Réalisés	Représentations scolaires	Reportés
Concerts	23	15	/	3
Spectacles	34	25	10	8
Expositions	8	6	/	2

➤ **Indicateurs 2020 :**

- **Total des programmations :**

46 événements culturels programmés à la Cité des Arts en 2020

- **Annulation de projets due à la crise sanitaire Covid-19 :**

- 5 concerts annulés pour respecter le protocole sanitaire (notamment les musiques festives dub, électro, reggae...)

- 1 spectacle annulé. Pas d'autre proposition de reprise de diffusion en 2021

Partenariats et production de spectacle :

Type de partenariat	Nombre d'opération	Nom des partenaires
Coréalisation	6	So hype, Ravine des roques, compagnies
Coproduction	10	Compagnies et associations
Rétrocession	5	TDR, le Séchoir, Kabardock et Kerveguen
Partenariats	4	Réunion graffiti, CRR, Big up
Production	21	Compagnies et associations

- **Musique**

La programmation musicale s'est principalement déroulée au Palaxa, salle de concert, dans une moindre mesure au Fanal et dans les espaces extérieurs, avec le souci d'une programmation riche et diversifiée. Cette programmation a bénéficié de la notoriété du Palaxa, salle de concert « historique » implantée sur le territoire bien avant la construction de la Cité des Arts.

L'équipement s'affirme comme un outil proposant à la fois une offre artistique et culturelle la plus large possible dans le domaine musical, mais également comme un acteur dynamique et volontaire au niveau de la valorisation des artistes réunionnais sur scène.

DIFFUSION MUSIQUE	Nombre d'opérations	Nombre de spectateurs comptabilisés	Taux de fréquentation
Production / Cession	10	2200	78,85%
Coréalisation / Coproduction	5	1550	79,48%
Restitution	0	0	0%
Total des opérations	15	3750	78,94%

Rappel 2019 : Le taux de fréquentation moyen pour la diffusion musicale est de 63,26%, pour un total de 11 475 spectateurs comptabilisés (dont 7 647 spectateurs payants) pour les opérations ayant fait l'objet d'une billetterie. La fréquentation estimée sur la diffusion musicale sans billetterie est de 1 105 spectateurs, soit une fréquentation totale de 12 580 personnes pour l'activité de diffusion musicale, sur 42 opérations programmées, dont 22 opérations entièrement gratuites au public.

Rappel 2018 : Le taux de fréquentation moyen pour la diffusion musicale est de 62,74%, pour un total de 13753 spectateurs comptabilisés (dont 8 844 spectateurs payants) pour les opérations ayant fait l'objet d'une billetterie. La fréquentation estimée sur la diffusion musicale sans billetterie est de 1 500 spectateurs, soit une fréquentation totale de 15 253 personnes pour l'activité de diffusion musicale, sur 42 opérations programmées, dont 15 opérations entièrement gratuites au public.

Rappel 2017 : Le taux de fréquentation moyen pour la diffusion musicale est de 67,39%, pour un total de 12662 spectateurs comptabilisés (dont 9 034 spectateurs payants) pour les opérations ayant fait l'objet d'une billetterie. La fréquentation estimée sur la diffusion musicale sans billetterie est de 1 450 spectateurs, soit une fréquentation totale de 14 112 personnes pour l'activité de diffusion musicale, sur 50 opérations programmées, dont 22 opérations entièrement gratuites au public.

Rappel 2016 : Le taux de fréquentation moyen pour la diffusion musicale est de 67,17%, pour un total de 19203 spectateurs comptabilisés (dont 12 572 spectateurs payants) sur 60 opérations programmées, dont 13 opérations entièrement gratuites au public.

Evolution 2019 > 2020 sur l'activité de diffusion musicale :

La fréquentation cumulée sur les spectacles est en augmentation (+24%), pour un nombre d'opérations en baisse (-64%). Cela s'explique par la diminution de la jauge.

Le taux de fréquentation moyen sur l'activité de diffusion musicale est en augmentation et se maintient à un niveau satisfaisant à 78.94%. (Cf. détail en annexe 1.9).

- **Spectacle vivant**

La programmation en spectacle vivant s'est principalement déroulée au Fanal, salle de spectacle modulable, mais aussi dans les espaces de création qui permettent d'accueillir le public (Boîte noire, Boîte blanche...) et les espaces extérieurs.

Cette programmation est principalement issue du travail des artistes résidents. Il a essentiellement été question de diffuser les nouvelles créations nées à la Cité des Arts, et, pour certaines, présentées pour la première fois au public.

De nombreuses propositions en gratuité ont favorisé la découverte des compagnies locales et des artistes émergents, dans le cadre des restitutions « premiers regards ».

DIFFUSION SPECTACLE VIVANT	Nombre d'opérations	Nombre de spectateurs comptabilisés	Taux de fréquentation
Production / Cession	17	1350	39,70%
Coréalisation / Coproduction	2	300	42,85%
Restitution	6	63	31,50%
Total opérations	25	1 713	39,83%

Rappel 2019 : Le taux de fréquentation moyen pour la diffusion de spectacle vivant est de 67,05%, pour un total de 6 139 spectateurs comptabilisés (dont 3 808 spectateurs payants) pour les opérations ayant fait l'objet d'une billetterie. La fréquentation estimée sur la diffusion de spectacle vivant sans billetterie est de 5 320 spectateurs, soit une fréquentation totale de 11 459 personnes pour l'activité de diffusion de spectacle vivant, sur 67 opérations programmées, dont 41 opérations entièrement gratuites au public

Rappel 2018 : Le taux de fréquentation moyen pour la diffusion de spectacle vivant est de 68,17%, pour un total de 5 188 spectateurs comptabilisés (dont 3 359 spectateurs payants) pour les opérations ayant fait l'objet d'une billetterie. La fréquentation estimée sur la diffusion de spectacle vivant sans billetterie est de 4 075 spectateurs, soit une fréquentation totale de 9 263 personnes pour l'activité de diffusion de spectacle vivant, sur 56 opérations programmées, dont 34 opérations entièrement gratuites au public.

Rappel 2017 : Le taux de fréquentation moyen pour la diffusion de spectacle vivant est de 65,34%, pour un total de 4 727 spectateurs comptabilisés (dont 3 036 spectateurs payants) pour les opérations ayant fait l'objet d'une billetterie. La fréquentation estimée sur la diffusion de spectacle vivant sans billetterie est de 4 150 spectateurs, soit une fréquentation totale de 8 877 personnes pour l'activité de diffusion de spectacle vivant, sur 67 opérations programmées, dont 24 opérations entièrement gratuites au public.

Rappel 2016 : Le taux de fréquentation moyen pour la diffusion de spectacle vivant est de 60,54%, pour un total de 5 933 spectateurs comptabilisés (dont 3 639 spectateurs payants) sur 77 opérations programmées, dont 39 opérations entièrement gratuites au public.

Evolution 2019> 2020 sur l'activité de diffusion de spectacle vivant :

En 2020 le taux de fréquentation moyen pour la diffusion de spectacle vivant est de 39.83% pour un total de 1 713 spectateurs comptabilisés pour les opérations ayant fait l'objet d'une billetterie.

La fréquentation cumulée sur les spectacles est en baisse (-40%), pour un nombre d'opérations également en baisse (-62%).

Le taux de fréquentation moyen sur l'activité de diffusion de spectacle vivant est en baisse à -40%.

Au vu du contexte sanitaire, avec la fermeture du Palaxa et afin de continuer à faire des propositions musicales, le Fanal a accueilli des spectacles de musique assis, ce qui a sensiblement baissé la programmation de spectacle vivant, l'analyse ci-dessus ne reflète donc pas l'activité par rapport aux années précédentes. L'ensemble des éléments énoncés ci-dessus impacte et la fréquentation et le nombre d'opérations. (Cf. détail en annexe 1.9).

- **Arts visuels**

La programmation en arts visuels s'est principalement déroulée au Banyan, salle d'exposition sans équivalent à La Réunion. Les murs de la Cité sont aussi des supports d'œuvres de street art (graff, mosaïque, photo...) qui sont vues quotidiennement par les milliers de personnes qui circulent aux abords.

Toutes les expositions ont été accessibles au public gratuitement, avec la présence d'un médiateur culturel pour accompagner les visiteurs, du mardi au dimanche de 10h à 19h. Les expositions ont été produites dans leur intégralité par la Cité des Arts dans le cadre de contrats de cession de droits de représentation.

La Cité des Arts consolide ainsi sa position d'acteur majeur pour la valorisation des arts plastiques et visuels à La Réunion.

EXPOSITIONS	Nombre de visiteurs
PANGEA /Simon Rouby	1095
L'ENVERS DE L'ILE /Collective de 5	1 205
L'ART ET LA MANIERE /Michel Faure	1 205
OBJETS CHOREGRAPHIQUES	1 364
L'ANTHROPOCÈNE/ Collectif de 10 artistes	1377
TOTAL	6246

Outre ces 5 expositions, la programmation des arts visuels a été enrichie par 2 événements ponctuels (Cité by night, Réunion graffiti 2020).

→ **La fréquentation pour les arts visuels s'établit à un total de 6246 visiteurs comptabilisés sur 5 opérations programmées.** (Cf. détail en annexe 1.9).

Rappel 2019 : La fréquentation pour les arts visuels s'établit à un total de 15 993 visiteurs comptabilisés sur 14 opérations programmées (8 expositions et 6 événements ponctuels)

Rappel 2018 : La fréquentation pour les arts visuels s'établit à un total de 14 923 visiteurs comptabilisés sur 14 opérations programmées (12 expositions et 2 projections).

Rappel 2017 : La fréquentation pour les arts visuels s'établit à un total de 22 086 visiteurs comptabilisés sur 15 opérations programmées (8 expositions et 7 projections).

Rappel 2016 : La fréquentation pour les arts visuels s'établit à un total de 19 569 visiteurs comptabilisés sur 20 opérations programmées (15 expositions et 5 projections).

Evolution 2019 > 2020 sur l'activité de diffusion des arts visuels :

La fréquentation est en baisse de 60% pour un nombre d'opérations très faible.

Cela s'explique par la crise Covid et les restrictions liées à l'accueil de public et au protocole sanitaire à mettre en place en accord avec les arrêtés préfectoraux.

Toutes ces opérations ont été proposées en gratuité au public en exposition au Banyan ou dans les espaces de la cité des arts. (Cf. détail en annexe 1.9)

🚩 CHIFFRES CLÉS 2020 / DIFFUSION ARTISTIQUE

- 45 opérations programmées
- 11 709 spectateurs et visiteurs comptabilisés (billetterie pour les concerts et spectacles, comptage manuel pour les expositions) dont 3750 spectateurs pour la musique, 1713 spectateurs pour le spectacle vivant et 6246 visiteurs pour les arts visuels

RAPPEL DES CHIFFRES CLÉS 2019 / DIFFUSION ARTISTIQUE

123 opérations programmées dont 76 propositions gratuites au public

+2 représentations annulées (pour cause d'intempéries)

33 607 spectateurs et visiteurs comptabilisés (billetterie pour les concerts et spectacles, comptage manuel pour les expositions) dont 11 475 spectateurs pour la musique, 6 139 spectateurs pour le spectacle vivant et 15 993 visiteurs pour les arts visuels

+ 6 425 spectateurs estimés sur les propositions en accès libre et gratuit (sans billetterie ni comptage manuel)

RAPPEL DES CHIFFRES CLÉS 2018 / DIFFUSION ARTISTIQUE

112 opérations programmées dont 63 propositions gratuites au public

18 représentations annulées (en lien avec le mouvement des gilets jaunes)

33 864 spectateurs et visiteurs comptabilisés (billetterie pour les concerts et spectacles, comptage manuel pour les expositions) dont 13 753 spectateurs pour la musique, 5 188 spectateurs pour le spectacle vivant et 14 923 visiteurs pour les arts visuels

+ 5 575 spectateurs estimés sur les propositions en accès libre et gratuit (sans billetterie ni comptage manuel)

RAPPEL DES CHIFFRES CLÉS 2017 / DIFFUSION ARTISTIQUE

132 opérations programmées dont 54 propositions gratuites au public

1 seule représentation annulée (pour raison de santé de l'artiste)

39 475 spectateurs et visiteurs comptabilisés (billetterie pour les concerts et spectacles, comptage manuel pour les expositions) dont 12 662 spectateurs pour la musique, 4 727 spectateurs pour le spectacle vivant et 22 086 visiteurs pour les arts visuels

+ 5 600 spectateurs estimés sur les propositions en accès libre et gratuit (sans billetterie ni comptage manuel)

RAPPEL DES CHIFFRES CLÉS 2016 / DIFFUSION ARTISTIQUE

157 opérations programmées dont 67 propositions gratuites au public

1 seule représentation annulée (pour raison de santé de l'artiste)

44 705 spectateurs et visiteurs comptabilisés (billetterie pour les concerts et spectacles, comptage manuel pour les expositions) dont 19 203 spectateurs pour la musique, 5 933 spectateurs pour le spectacle vivant et 19 569 visiteurs pour les arts visuels

+ 15 000 spectateurs estimés sur les propositions en accès libre et gratuit (sans billetterie ni comptage manuel)

Evolution 2019 > 2020 sur l'activité de diffusion artistique :

Malgré la crise sanitaire, la Cité des Arts a su démontrer son savoir-faire et sa capacité à accueillir une grande diversité d'événements, proposant de multiples configurations avec un nombre total d'opérations réalisées en 2020 soit 45 opérations contre 123 opérations en 2019.

III. Mission de médiation culturelle et de développement des publics

A. Partager la création : une médiation culturelle proche du territoire

Conformément aux dispositions du contrat de délégation de service public conclu avec la CINOR, les enjeux de médiation culturelle et de développement des publics, au même titre que ceux afférents à la création et à la diffusion artistique, sont au cœur du projet de la Cité des Arts.

Fin 2020, trois jeunes en mission de service civique ont intégré l'équipe de médiation culturelle afin d'optimiser l'accueil des usagers et de développer les échanges avec les publics.

Tout au long de l'année 2020, en lien avec les contenus artistiques proposés en création et en diffusion, et en partenariat avec les acteurs relais du territoire, les actions culturelles ont rythmé au quotidien la vie de la Cité et se sont développées hors de ses murs. Participant à la démarche d'accessibilité au plus grand nombre, les visites guidées de la Cité des Arts et l'accueil de pratiques artistiques amateurs spontanées dans ses espaces extérieurs ont également permis à la population de découvrir le lieu et son projet pour mieux se l'approprier.

- **Actions culturelles**

Animée d'une volonté pérenne de mettre en valeur toutes les formes de création artistique sans hiérarchie aucune, la Cité des Arts met tout en œuvre pour créer et favoriser le lien entre les publics et les artistes résidents.

La transmission, la rencontre et la pédagogie sont de mise puisque les publics les plus « éloignés » de la culture, les amateurs et les équipes artistiques professionnelles sont invités à se côtoyer, à échanger, à partager. Ces pratiques croisées, de débutants à confirmés, permettent à chacun de nourrir de son expérience, le processus vivant d'une création artistique partagée.

La mise en œuvre d'actions culturelles menées par les artistes résidents et relayées par les médiateurs, en lien étroit avec divers acteurs du territoire (scolaires, associatifs, institutionnels...), a permis de développer une relation sensible et enrichissante, contribuant à l'épanouissement des publics bénéficiaires de ces actions, à nourrir le lien social, et bien souvent réciproquement pour les artistes résidents.

Ce sont ainsi au total 492 heures d'actions culturelles qui ont été réalisées en 2020 sous des formes diverses (cf. détail en annexe 1.10) :

- ✓ Atelier de pratique artistique : sensibilisation, initiation...
- ✓ Valorisation des travaux réalisés en atelier : restitution, accrochage, défilé...
- ✓ Rencontre avec un artiste et découverte de son univers
- ✓ Échange créatif entre pratiquants amateurs et professionnels
- ✓ Conférences
- ✓ 1^{ère} restitution d'une étape de création
- ✓ Bord de scène et échange avec les artistes à l'issue d'une représentation scolaire...

La Cité des Arts accueille de nombreux publics d'horizons différents dans le cadre de la mise en œuvre de ces actions culturelles : écoles, associations de quartier, centres sociaux, centres de loisirs... Les relais de la médiation sont de plus en plus nombreux sur le territoire :

- établissements scolaires (écoles, collèges, lycées sur l'ensemble du territoire)
- établissements d'enseignement artistique (Écoles Loulou Pitou et de Beauséjour...)
- réseau de lecture publique (Médiathèques de Ste-Suzanne, Ste-Marie et St-Denis...)
- structures d'éducation populaire (Ecole de la 2^{ème} chance, CAP, Kaz'Ados...)
- structures d'accueil de petite enfance (CAF, services communaux, crèches...)
- structures d'accueil de personnes âgées (Pôles seniors de St-Denis et Ste-Marie...)
- structures d'accueil de personnes en situation de handicap (APAJH, La Ressource...)
- service pénitentiaire d'insertion et de probation (Centre pénitentiaire de Domenjod...)
- centre hospitalier universitaire et réseau médico-social (CHU Félix Guyon, EPSMR...)
- centres sociaux et centres communaux d'action sociale (CCAS des 3 communes...)
- politique de la ville (services communaux...)
- diverses associations de quartier sur l'ensemble du territoire

Des partenariats institutionnels structurants ont été confortés afin d'inscrire les actions culturelles dans une démarche pérenne, avec notamment :

- Direction des Affaires Culturelles de La Réunion : programme de résidences d'artistes en territoire scolaire
- Rectorat / Académie de La Réunion : parcours d'éducation artistique et culturelle
- Ecole Supérieure d'Art de
- La Réunion : insertion des étudiants dans le milieu professionnel
- Conservatoire à Rayonnement Régional : valorisation des jeunes talents et programmation de masterclasses
- Fonds Régional d'Art Contemporain : mutualisation de projets arts visuels
- SHLMR et SODIAC : mise en place du dispositif « Cité Hors les Murs » pour des actions artistiques de proximité par les artistes résidents pour les habitants
- Ville de Saint-Denis : dispositif des « Bons plans vacances »
- Cité de la Musique / Philharmonie de Paris : projet DEMOS
- CAF de La Réunion : soutien au projet DEMOS

L'équipe de médiateurs s'attache à développer une relation privilégiée avec ces acteurs et les publics en allant à leur rencontre et en proposant une offre artistique adaptée. La Cité des Arts veille à l'accueil de tous, à la mixité de tous les publics, reflet d'une réalité sociale et territoriale. En 2020, la présence à la Cité des Arts de publics accompagnés par un établissement scolaire, une association ou une structure sociale a été révélatrice du fruit du dialogue engagé depuis quatre ans sur le terrain avec les partenaires locaux.

Témoignages Sylvie Kancel

“La crise sanitaire mondiale qui a fini par rattraper notre département nous a contraints à interrompre la mise en œuvre de la seconde édition de notre projet « LES AUTRES EMOIS » avant la fin. Ce n'est bien sûr que partie remise et nous attendons des jours meilleurs. La priorité est aujourd'hui de nous protéger pour mieux protéger les autres.

En attendant un retour à la normal, je souhaite simplement adresser des vifs remerciements à toutes celles et à tous ceux qui ont apportés leur contribution à ce projet :

- A la cité des arts, Leïla pour sa disponibilité tout au long de la résidence et dès la construction du projet. Nous sommes assurés de poursuivre notre fructueuse collaboration au moins jusqu'au parfait achèvement de ce projet ;

- A tous les intervenants : Emma, Jonathan, Jean Marc

Quel plaisir que cet échange permanent avec les artistes ! A votre manière vous avez su partager vos passions avec les jeunes et nul doute qu'elles auront suscité au travers de leurs rêves inavoués, de l'espoir et du désir de toucher du doigt un autre monde. Merci de les avoir ainsi transportés et déjà transformés.”

Témoignage KengSam, Association Koté Live (au sujet des ateliers de médiation)

“C'était important pour moi de souligner que nous avons comme d'habitude adoré travailler et former à la Cité des Arts.

Je sais qu'il y a toute une équipe à tes côtés, mais je sais aussi que c'est important de dire merci quand on voit tous les efforts qui ont été fourni si pour que nous puissions travailler ensemble.”
KENG-SAM

- **Visites guidées**

La médiation directe auprès des publics a été développée afin de répondre à une demande toujours forte d'une visite guidée de la Cité des Arts.

Ce sont au total 31 visites guidées qui ont été menées en 2020 contre 53 en 2019 (cf. détail en annexe 1.11) par un médiateur de la Cité des Arts habilité à informer et mettre en relation l'architecture du bâtiment et le projet qu'il abrite. Chaque demande de visite guidée formulée auprès de la Cité des Arts a obtenu une réponse favorable.

Les visites guidées ont pu progressivement s'agréments et s'affiner dans leur contenu, passant d'un discours généraliste à des thématiques spécialisées telles que les coulisses et l'envers du décor, la présentation d'une résidence de création, les métiers de la culture... Chaque accompagnement d'un

groupe de visiteurs a contribué à l'interconnaissance entre des associations, établissements scolaires, structures sociales, services de collectivités... et la Cité des Arts.

Ces structures sont systématiquement re-contactées suite à leur visite pour leur proposer de poursuivre l'aventure culturelle avec la Cité des Arts via une action artistique.

- **Des artistes à la rencontre des habitants**

Parmi les orientations définies pour l'année 2020, aller à la rencontre des publics, sur leur lieu de vie, a été un axe prioritaire pour le développement des publics.

- **Le dispositif « La Cité hors les murs »**

Pour rappel, le dispositif « La Cité hors les murs » est conçu et produit par la Cité des Arts et mené en partenariat avec les bailleurs sociaux, les services de la politique de la ville des trois communes de la CINOR et des personnes ressources sur le terrain (éducateurs, adultes relais...), toutes disciplines dans des quartiers de la CINOR. En 2020, le dispositif a été remanié avec la crise Covid et les restrictions liées à l'accueil de public et au protocole sanitaire.

- **Le projet DEMOS**

DEMOS (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale) est un projet de démocratisation culturelle s'adressant à des enfants issus des quartiers prioritaires de la ville, avec la constitution d'un orchestre symphonique de 105 jeunes de 7 à 12 ans sans aucune pratique musicale préalable.

Initié à l'échelle nationale par la Cité de la Musique - Philharmonie de Paris, et porté localement par la Cité des Arts depuis fin 2016 (premier orchestre DEMOS outre-mer), ce projet triennal s'est déployé tout au long de l'année 2020 adapté aux mesures sanitaires.

- **Accueil des pratiques en amateur spontanées**

La Cité des Arts offre à chacun la possibilité de pratiquer librement son art dans les espaces ouverts au public sept jours sur sept. Ainsi, quotidiennement, des pratiquants de tous âges viennent tester et faire partager leur entraînement en toute liberté, contribuant à faire de la Cité un lieu de vie.

La Cité des Arts est devenue un lieu de répétition en plein air pour les batucadas, crews de hip hop, amateurs de K-Pop, jams de danse en ligne ou contemporaine, acrobates, jongleurs...

L'appropriation croissante des espaces extérieurs de la Cité des Arts par ces pratiques en amateur spontanées se poursuit en 2020.

Les cours et parvis de la Cité sont devenus un espace de rendez-vous incontournable pour ces pratiques qui s'y déroulent dans de bonnes conditions de confort (possibilité de s'abriter du soleil ou des intempéries...) et de sécurité (présence permanente d'un agent SSIAP...), et qui animent les lieux au quotidien.

B. Indicateurs 2020 sur l'activité de médiation culturelle

Médiation culturelle

> Nombre d'actions de médiation culturelle réalisées : **34 actions de médiations culturelles**

> Nombre de personnes bénéficiaires des actions de médiation culturelle :

614 personnes ont bénéficié des actions de médiation issues des territoires de la CINOR

> Nombre de visites guidées réalisées :

31 visites guidées

> Nombre de personnes bénéficiaires des visites guidées : **707 personnes dont 46% habitants de la CINOR, 3% de l'Est, 41% de l'Ouest et 10% du Sud.**

- **Actions culturelles**

Récapitulatif des actions culturelles :

➤ ***Par territoire***

Territoire concerné	Public concerné	Pourcentage
St Denis	212	35%
Ste Marie	126	20%
Ste Suzanne	36	6%
CINOR (3 communes concernées)	6	1%
Réunion	234	38%
Total	614	100%

➤ ***Par type de public (classe d'âge)***

Type de public concerné	Nombre	Pourcentage
Jeunes (moins de 20 ans)	465	76%
Adultes	90	14%
Intergénérationnel	59	10%
Total	614	100%

➤ ***Localisation dans les murs et hors les murs***

Localisation des actions	Nombre	Pourcentage
Actions à la Cité des Arts	28	82%
Actions hors les murs	6	18%
Total	34	100%

→ **34 actions culturelles réalisées dont 6 hors les murs (18% des actions), soit un total de 614 personnes bénéficiaires (dont 76% de jeunes de moins de 20 ans), issues à 62% du territoire de la CINOR**

Rappel 2019 : 53 actions culturelles réalisées dont 26 hors les murs (49% des actions), soit un total de 492 heures d'interventions artistiques pour 4 700 personnes bénéficiaires (dont 63% de jeunes de moins de 20 ans), issues à 70% du territoire de la CINOR

Rappel 2018 : 77 actions culturelles réalisées dont 24 hors les murs (30% des actions), soit un total de 498 heures d'interventions artistiques pour 5 008 personnes bénéficiaires (dont 77% de jeunes de moins de 20 ans), issues à 80% du territoire de la CINOR

Rappel 2017 : 114 actions culturelles réalisées dont 23 hors les murs (20% des actions), soit un total de 633 heures d'interventions artistiques pour 4 896 personnes bénéficiaires (dont 75% de jeunes de moins de 20 ans), issues à 96% du territoire de la CINOR

Rappel 2016 : 220 actions culturelles réalisées dont 28 hors les murs (13% des actions), soit un total de 840 heures d'interventions artistiques pour 8 695 personnes bénéficiaires (dont 67% de jeunes de moins de 20 ans), issues à 91% du territoire de la CINOR

- **Visites guidées**

Structures ayant bénéficié d'une visite guidée et nombre de visiteurs concernés :

Type de structure		Nombre de structures	Nombre de visiteurs
Scolaires	Ecoles	1	56
	Collèges	4	104
	Lycées	6	142
Associations		12	254
Collectivités		5	142
Structures handicap/prévention		1	1
Autres		2	8
Total		31	707

→ **31 visites guidées réalisées pour un total de 707 visiteurs**

Rappel 2019 : 53 visites guidées réalisées pour un total de 1 646 visiteurs

Rappel 2018 : 72 visites guidées réalisées pour un total de 2 356 visiteurs

Rappel 2017 : 101 visites guidées réalisées pour un total de 3 371 visiteurs

Rappel 2016 : 108 visites guidées réalisées pour un total de 5 527 visiteurs

CHIFFRES CLÉS 2020 / MÉDIATION CULTURELLE

- **34 actions culturelles proposées au public**
- **614 bénéficiaires d'actions culturelles dont 76% de jeunes (- de 20 ans)**
- **62% des bénéficiaires issus du territoire CINOR**
- **31 visites guidées**
- **707 visiteurs comptabilisés en visite guidée par un médiateur**

RAPPEL DES CHIFFRES CLÉS 2018 / MÉDIATION CULTURELLE

*53 actions culturelles proposées au public
492 heures d'actions culturelles menées par les artistes résidents
4 700 bénéficiaires d'actions culturelles dont 63% de jeunes de - de 20 ans
70% des bénéficiaires issus du territoire CINOR
53 visites guidées soit une moyenne d'une visite guidée par semaine
1 646 visiteurs comptabilisés en visite guidée par un médiateur*

RAPPEL DES CHIFFRES CLES 2018 / MEDIATION CULTURELLE

*77 actions culturelles proposées au public
498 heures d'actions culturelles menées par les artistes résidents
5 008 bénéficiaires d'actions culturelles dont 77% de jeunes de - de 20 ans
80% des bénéficiaires issus du territoire CINOR
72 visites guidées soit une moyenne de plus d'une visite guidée par semaine
2 356 visiteurs comptabilisés en visite guidée par un médiateur*

RAPPEL DES CHIFFRES CLES 2017 / MEDIATION CULTURELLE

*114 actions culturelles proposées au public
633 heures d'actions culturelles menées par les artistes résidents
4 896 bénéficiaires d'actions culturelles dont 75% de jeunes de - de 20 ans
96% des bénéficiaires issus du territoire CINOR
101 visites guidées soit une moyenne supérieure à 2 visites par semaine
3 371 visiteurs comptabilisés en visite guidée par un médiateur*

RAPPEL DES CHIFFRES CLES 2016 / MEDIATION CULTURELLE

*220 actions culturelles proposées au public
840 heures d'actions culturelles menées par les artistes résidents
8 695 bénéficiaires d'actions culturelles dont 67% de jeunes de - de 20 ans
91% des bénéficiaires issus du territoire CINOR
108 visites guidées soit une moyenne supérieure à 2 visites par semaine
5 527 visiteurs comptabilisés en visite guidée par un médiateur*

Evolution 2019 > 2020 sur l'activité de médiation culturelle :

Le nombre global d'actions de médiation culturelle est en baisse soit de 35%.

Le nombre total de bénéficiaires est en diminution (-72%). Cela s'explique par la crise Covid et les restrictions liées à l'accueil de public et au protocole sanitaire mise en place en accord avec les arrêtés préfectoraux.

Le public bénéficiaire de ces actions est toujours principalement jeune et issu en très grande majorité du territoire de la CINOR.

Le nombre de visites guidées est en diminution de 41%.

C. Informer et accueillir le public : un enjeu d'image et de démocratisation

En 2020, malgré le contexte de crise sanitaire, l'équipe de communication :

- a maintenu sa mission de promotion des activités de la SPL (diffusion, création, actions culturelles, lieux de vie),
- a maintenu la qualité des outils de communication déjà existants,
- a su proposer une communication numérique adaptée et solidaire au milieu culturel lors de la période de confinement : **les arts à la kaz**

• **Information et communication**

Pour la cinquième année d'exploitation de la Cité des Arts, l'équipe de communication s'est attachée à affiner les outils visant à valoriser et promouvoir les activités et l'image même d'un lieu encore récent, à assurer une diffusion efficace des supports, et à développer de bonnes pratiques de communication, y compris dans le cadre des relations avec la presse.

La Cité des Arts adapte et diversifie sa stratégie de communication en fonction de l'activité du site (*cf. bilan des actions de communication en annexe 1.12*).

• **Enjeux**

L'objectif majeur est de parvenir à communiquer de manière cohérente, sur la base de l'identité visuelle mise en place en 2016, sur l'ensemble des activités de la structure et pour des publics multiples : accompagnement à la création, diffusion, action culturelle, vie de la Cité (accès libre, restaurant, pratique artistique en amateur), partenaires...

Dans la continuité de la dynamique installée en 2018, l'année 2020 a vu se poursuivre les campagnes de communication sur des médias réputés « grand public » : télévision, radio et cinéma.

Initié en 2018, l'un des axes de développement du public est aussi la présence de la Cité des Arts au salon des comités d'entreprise les 27/28 février et 8/9 octobre 2020.

Il s'agit en effet de développer la relation aux entreprises, comités d'entreprises et collectivités, compte tenu de l'ajustement du modèle économique : l'affectation d'une médiatrice culturelle au sein de l'équipe de communication, en charge de cette mission, s'inscrit dans cette démarche.

• **Complémentarité « print + digital »**

Avec la montée en puissance de la communication digitale, le choix aurait pu être fait d'axer la stratégie uniquement sur le multimédia (site internet et réseaux sociaux).

Cependant, même si les supports digitaux prennent une place croissante dans la stratégie de communication, dans le souci de s'adresser au public le plus large, et aussi de ne pas bouleverser certaines habitudes, la Cité des Arts continue à capitaliser sur la complémentarité « print + digital », l'effort étant de plus en plus porté sur le numérique et les formats vidéos.

• **Supports imprimés**

- ✓ 1 programme semestriel tiré à 15.000 exemplaires/ le second semestre en numérique (faisant face aux contraintes de crise sanitaire, le choix d'une communication numérique pour le second semestre a été fait).
- ✓ 2 programmes temps forts (Cité by night, Circonvergence) tirés chacun à 3.000 exemplaires
- ✓ 6 flyers tirés chacun à 3.000 exemplaires
- ✓ 4 cartons d'invitation tirés chacun à 300 exemplaires

- ✓ 13 affiches 60cm x 80cm tirées chacune à 250 exemplaires
- ✓ 16 affiches 4m x 3m
- ✓ 1 banderole 4m x 1m
- ✓ 45 supports muraux, feuilles de salle et feuilles de résidence

Soit au total 44.367 supports imprimés et diffusés dans toute l'île en 2020 pour la Cité des Arts.

- **Supports digitaux**

> Le site internet www.citedesarts.re

Depuis son lancement en février 2016, le site internet www.citedesarts.re a connu une fréquentation croissante de 2016 à 2020. Cet outil indispensable vient en complément des programmes et autres supports imprimés. Les fiches descriptives y sont plus détaillées que sur ces supports et sont agrémentées de contenus numériques, tels que des photos, vidéos, sons...

➤ Fréquentation du site internet en 2020 :

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, 29 035 utilisateurs* ont navigué sur le site internet de la Cité des Arts. Cela représente 42 364 sessions**, 106 828 pages vues***, un taux de rebond de 55,48%**** et une durée moyenne de 1 minute 58 secondes par session. En moyenne, le nombre de pages vues par session est de 2,52.

**nombre de personnes ayant visité le site internet*

***période pendant laquelle un utilisateur est actif sur le site*

****nombre total de pages consultées*

***** correspond au nombre de sessions avec consultation d'une seule page*

➤ Fréquentation du site internet en 2019 :

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, 45 418 utilisateurs* ont navigué sur le site internet de la Cité des Arts. Cela représente 69 485 sessions**, 178 707 pages vues*** et une durée moyenne de 2 minutes par session. En moyenne, le nombre de pages vues par session est de 2,5.

**nombre de personnes ayant visité le site internet*

***période pendant laquelle un utilisateur est actif sur le site*

****nombre total de pages consultées*

> "Les arts à la kaz"

Le 13 avril 2020, le dispositif "Les arts à la kaz" est lancé sur les réseaux sociaux de la Cité des Arts et de Château Morange. Avec cette offre culturelle en ligne, nous cherchons à valoriser des artistes et projets réunionnais pour continuer à "exister" durant la crise. Au total, 25 vidéos sont diffusées dans le cadre de ce dispositif "spécial confinement" (mi-avril à début juin), comprenant des concerts et spectacles dans leur intégralité, ainsi que des reportages et documentaires. (Cf. annexe 1.18 *Illustrations les arts à la kaz*)

C'est le concert de l'artiste Tikok Vellaye qui rencontre le plus vif succès sur la période : couverture estimée à 39.000 personnes touchées / vues uniques 24.000 / 518 réactions (commentaires et partages).

En 2ème position, le documentaire sur le groupe Kom Zot attire l'attention de plus 32.000 personnes. En terme d'engagement, elle génère plus de 500 réactions et plus de 11.000 vues uniques.

En 3ème position, c'est le reportage sur le dessinateur Hippolyte qui est très regardé. Plus de 28.000 personnes touchées, 15.000 vues uniques et 747 réactions.

Entre juin et août, l'équipe reprend progressivement son travail en présentiel, nous organisons des ateliers vacances pour tous en juillet, les résidents et les pratiquants libres sont de retour.

En septembre, les premiers événements ne peuvent pas avoir lieu. Ainsi, une nouvelle offre culturelle numérique est proposée (captations vidéo) pour les spectacles "Kabar Jako", "Maya Kamaty - Pandiyé remixes" et "Abstract" de la compagnie 3.0.

Le concert de Maya Kamaty est posté sur la page de la Cité des Arts et partagé sur les réseaux sociaux par Réunion la 1ère le 26 septembre 2020. La vidéo atteint entre 23 et 34.000 personnes sur ces deux pages, plus de 10.000 vues uniques et plus de 1.000 réactions.

Au 31 décembre 2020, près de 8996 personnes sont abonnées à la newsletter. La légère baisse du nombre d'abonnés par rapport à 2019 (9 272) et 2018 (9 700) s'explique notamment par le fait que le public s'informe de plus en plus directement via les réseaux sociaux.

> Les réseaux sociaux

Ils constituent un outil de médiation, mais aussi de diffusion instantanée d'un nombre illimité d'informations, sur tous les supports (textes, photos, vidéos...). L'objectif est de faire rayonner sur ces plateformes, en fonction de la cible qu'on souhaite atteindre, toutes les activités de la Cité des Arts. Un des moyens d'élargir l'audience passe notamment par la diffusion en direct ou en différé d'extraits de spectacle, de conférence de presse ou autre temps fort, permettant ainsi au community manager d'échanger avec les internautes des points de vue, mais aussi d'inciter le public à venir fréquenter le lieu.

La page Facebook est aujourd'hui un outil de communication direct et viral. Elle donne aussi la tendance sur les propositions artistiques et divers rendez-vous proposés par la Cité des Arts. C'est aussi un outil qui permet d'avoir l'appréciation du public tant sur la programmation que sur le lieu (accueil, information, etc...), grâce aux commentaires qu'il peut laisser au passage. Elle reste le support privilégié pour la communication digitale de la Cité des Arts.

Evolution du nombre de followers de la page Facebook de la Cité des Arts :

Période	Nombre de fans
Au 31 décembre 2016	10 732 fans
Au 31 décembre 2017	16 090 fans
Au 31 décembre 2018	18 703 fans
Au 31 décembre 2019	21 420 fans
Au 31 décembre 2020	23079 fans

La page Instagram créée en mai 2016 (500 abonnés au 31 décembre 2016 - plus de 2 800 abonnés au 31 décembre 2019), compte au 31 décembre 2020 plus de 3 000 abonnés. Elle offre la possibilité pour le public de retrouver des créations graphiques, des portraits, des photos des opérations...

La chaîne Youtube, mise en ligne début 2017, s'est enrichie tout au long de l'année 2020 de nombreux contenus, complétant le dispositif pour fédérer le public autour de vidéos réalisées par la Cité des Arts, des artistes ou des partenaires. En 2020, elle compte 11 vidéos (spectacles, interviews, teasers, documentaires...)

✓ La mise en œuvre d'une programmation vidéo sur les réseaux sociaux

En Avril/juin 2020, nos équipes ont élaboré et communiqué autour d'une programmation vidéo hebdomadaire (archives de concerts, spectacles, reportages et documentaires) diffusée sur nos réseaux sociaux pendant le confinement, en collaboration avec l'un de nos prestataires audiovisuels ainsi que Réunion La 1ere.

En Août/septembre 2020, nous avons engagé des moyens pour la conception et diffusion de produits vidéo pour les événements initialement programmés puis annulés. La réalisation de ces actions de communication nous a permis de continuer à "exister" et de proposer au public des contenus culturels et artistiques de qualité alors que nos salles étaient fermées jusqu'à nouvel ordre.

• Relations avec la presse

La présence de la Cité des Arts dans les médias traditionnels et numériques est restée importante tout au long de l'année 2020, fruit d'un travail quotidien de relations avec la presse, avec néanmoins une baisse liée au contexte sanitaire difficile, avec :

- ✓ 4 conférences de presse (11 en 2019)
- ✓ 8 sujets télévisés (10 en 2019)
- ✓ 4 sujets radio (10 en 2019)
- ✓ 51 parutions presse internet (53 en 2019)
- ✓ 39 articles de presse écrite (107 en 2019)

Soit 102 médiatisations de la Cité des Arts sur l'année 2020 (180 en 2019) (hors médiatisations liées aux locations de salles), sans compter la myriade de contenus publiés et partagés via les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Twitter, Youtube...) et des campagnes et insertions promotionnelles dans les médias (Monticket.re, Le Nord lé la).

Cette présence dans la presse, complétée par des campagnes et insertions promotionnelles dans des médias généralistes et spécialisés, reste un enjeu important car elle valorise de façon objective les projets auprès du grand public, des professionnels et des partenaires (cf. extraits de revue de presse en annexe 1.13).

Les partenariats médias engagés avec Réunion La 1^{ère}, le groupe Média Promotion (radios NRJ, RTL, Chérie Fm et Rires et chansons) et Fnac Réunion ont été consolidés en 2020.

- **Partenariat CE/CSE**

26 comités d'entreprise ont bénéficié en 2020 de notre offre spéciale CE/CSE représentant un total de plus de 11.500 salariés informés sur nos actualités via leur comité d'entreprise et pouvant bénéficier d'un tarif préférentiel au sein de nos deux structures culturelles.

- **Supports de signalétique et information**

En 2020, ont été installés des panneaux directionnels, un panneau d'informations pratiques à l'entrée de la Cité des Arts et un plan mural de la Cité des Arts. Ce même chantier est lancé courant 2020 du côté de Château Morange et aboutira en 2021.

- **La livraison des écrans dynamiques**

Commandés fin 2019, les écrans dynamiques ont été mis en service mi-2020. Le grand panneau extérieur situé à l'entrée de la Cité des Arts permet de donner une visibilité de nos activités à plus de 25.000 automobilistes qui empruntent cet axe routier chaque jour.

- **Accueil du public et billetterie**

La Cité des Arts a été ouverte 225 jours au public sur l'ensemble de l'année 2020.

Le service d'accueil / billetterie de la Cité des Arts, ouvert du lundi au samedi de 10h à 19h en continu (hors mesures de confinement et couvre-feu appliquées durant cette période de crise sanitaire), et naturellement lors de chaque événement organisé sur le site, est chargé :

- d'accueillir, informer et orienter les visiteurs et spectateurs,
- de promouvoir la programmation culturelle et vendre des billets sur site au guichet, par téléphone (vente à distance), et en ligne sur le web (www.billets-cite.re). Ce service est doté d'un système informatique complet qui permet :
- de paramétrer les spectacles (dates, heures, tarifs, salles, etc.),
- de vendre les billets (guichet, vente à distance par téléphone, vente en ligne sur internet),
- de contrôler les accès via des douchettes connectées.

Le système de billetterie possède également un module de gestion des relations avec le public, qui permet ainsi de maîtriser au mieux la base de données « clients » (invitation, relance...).

Associée à la médiation culturelle et à une stratégie de communication dynamique, la politique de développement des publics va de pair avec une politique tarifaire volontariste et solidaire, conforme aux tarifs contractuels de la délégation de service public.

Le service d'accueil-billetterie est implanté en 2019 dans l'espace « Boutik », endroit stratégique situé à l'entrée principale de la Cité des Arts, dans le souci d'améliorer l'accueil des usagers et de rendre cet espace plus vivant et attractif. Suite à son déplacement, il nécessitait de travailler son esthétique et son attractivité. Entre juin et septembre 2020, l'espace fait peau neuve (changement d'une porte désuète, amélioration des conditions de travail des agents d'accueil/billetterie, aménagement du comptoir, rénovation peinture, mise en place d'un store, d'un tapis d'accueil, lumières...). Le projet de boutique culturelle est également lancé pour voir le jour, dans ce même espace, sur le premier semestre 2021.

🚩 CHIFFRES CLÉS 2020 / INFORMATION ET ACCUEIL DU PUBLIC (Cité des Arts)

- 65.384 supports de communication imprimés et diffusés
- 29.035 utilisateurs du site www.citedesarts.re
- 8.996 abonnés à la newsletter
- 23 079 followers de la page Facebook Cité des Arts et 1527 pour Château Morange
- 2 800 abonnés à la page Instagram Cité des Arts et 686 pour Château Morange
- 11 sujets télévisés, 4 sujets radiophoniques et + de 90 articles de presse
- 225 jours d'accueil du public

(60 jours du 6 janvier au 15 mars

Fermeture cause Covid : du 16 mars 2020 au 3 juin 2020 inclus

50 jours du 4 juin au 1er août 2020

53 jours du 3 août au 3 octobre 2020

62 jours jusqu'au 19 décembre 2020

Fermeture annuelle du 20 décembre 2020 au 3 janvier 2021 inclus)

RAPPEL DES CHIFFRES CLES 2019 / INFORMATION ET ACCUEIL DU PUBLIC

135 000 supports de communication imprimés et diffusés

45 418 utilisateurs du site www.citedesarts.re

9 272 abonnés à la newsletter hebdomadaire

21 420 followers de la page Facebook

2 800 abonnés à la page Instagram

11 conférences de presse

10 sujets télévisés, 10 sujets radiophoniques et + de 160 articles de presse

350 jours d'accueil du public

RAPPEL DES CHIFFRES CLES 2018 / INFORMATION ET ACCUEIL DU PUBLIC

135 000 supports de communication imprimés et diffusés

40 638 utilisateurs du site www.citedesarts.re

9 700 abonnés à la newsletter hebdomadaire

18 703 followers de la page Facebook

1 300 abonnés à la page Instagram

14 conférences de presse

5 sujets télévisés, 10 sujets radiophoniques et + de 180 articles de presse

340 jours d'accueil du public

RAPPEL DES CHIFFRES CLES 2017 / INFORMATION ET ACCUEIL DU PUBLIC

123 351 supports de communication imprimés et diffusés

38 516 utilisateurs du site www.citedesarts.re

4 300 abonnés à la newsletter hebdomadaire

16 090 followers de la page Facebook

14 conférences de presse

12 sujets télévisés, 16 sujets radiophoniques et + de 120 articles de presse

350 jours d'accueil du public

RAPPEL DES CHIFFRES CLES 2016 / INFORMATION ET ACCUEIL DU PUBLIC

146 798 supports de communication imprimés et diffusés

31 857 utilisateurs du site www.citedesarts.re

4 261 abonnés à la newsletter hebdomadaire

10 732 followers de la page Facebook

28 conférences de presse

15 sujets télévisés, 40 sujets radiophoniques et + de 200 articles de presse □ 319 jours d'accueil du public

Evolution 2019 > 2020 sur l'activité d'information et d'accueil du public :

Les indicateurs sont globalement à la hausse, notamment pour les supports numériques.

La Cité des Arts accroît sa notoriété et son image avec une stratégie de communication digitale toujours plus affirmée :

- maintien du nombre d'abonnés à la page Instagram
- augmentation de 10% du nombre de « followers » de la page Facebook
- baisse de 60% du nombre d'utilisateurs du site internet qui s'explique par la place de plus en plus importante que prennent les réseaux sociaux.
- l'expérience "Les arts à la kaz" a démontré de l'intérêt du public pour une offre culturelle en ligne en cette période de crise sanitaire

Le recours accru aux contenus vidéo et le développement important des partenariats médias et des campagnes promotionnelles vers le grand public (télé, radio et cinéma) contribue également à renforcer la notoriété de la Cité des Arts.

Enfin, la Cité des Arts s'affiche toujours comme un lieu de vie avec 225 jours d'ouverture au public en 2020 et ce malgré le contexte de crise sanitaire.

IV. Activité complémentaire de location des espaces

A. Location événementielle d'espaces

La location événementielle d'espaces à titre onéreux constitue une activité complémentaire et accessoire aux missions de service public, conformément aux dispositions du contrat de délégation de service public, permettant à la SPL Territo'arts de développer des recettes commerciales au-delà des seules recettes de billetterie.

Compte tenu de l'ajustement du modèle économique de l'entreprise opéré en 2017, cette activité s'est considérablement développée jusqu'en 2018, pour se stabiliser en 2019 et 2020, compte tenu des limites des capacités spatiales et calendaires de l'établissement qui semblent être atteintes.

Elle implique la privatisation d'espaces « en ordre de marche », incluant les équipements et installations techniques, la fourniture des fluides, le nettoyage, et les prestations connexes techniques, de sécurité réglementaire et de billetterie mises en œuvre sous la responsabilité de la Cité des Arts. Chaque privatisation est formalisée par un contrat de location.

En 2020, la Cité des Arts a été sollicitée par plus d'une soixantaine de demandes de renseignements pour accéder à la location des différents espaces. Au travers de toutes ces sollicitations, 27 demandes ont abouti à des réservations de salles. Dont 20 ont été réalisées. (En 2019, la Cité des Arts a accueilli 64 opérations dans le cadre de cette activité locative, pour un total de 22 400 personnes.)

Le lieu continue à séduire par son esthétique architecturale, son accessibilité et sa capacité de stationnement, la modernité de ses équipements et installations, la fonctionnalité et la modularité de ses espaces, la qualité et le professionnalisme de son accueil.

En raison de la crise sanitaire, la salle de médiation culturelle qui répond très bien à des événements de petite capacité tels que séminaires, formations, conférences est l'espace le plus loué (près de 55% des locations en 2020 - 15% en 2019), suivie par la salle du Fanal compte tenu de sa capacité et des multiples configurations qu'elle peut proposer (près de 35% des locations - 65% en 2019). Le Palaxa, quant à lui, n'a pas été loué en 2020 (près de 12% des locations en 2019).

Les organisateurs accueillis restent majoritairement des associations, collectivités et autres organismes à but non lucratif (près de 2 locations sur 3), qui bénéficient de tarifs préférentiels proches du coût de revient. Les événements organisés par des entreprises privées issues de divers secteurs d'activité (industrie, commerce, services, médias, production événementielle...) représentent en 2020 que très peu de locations.

La Cité des Arts a su démontrer son savoir-faire et sa capacité à accueillir une grande diversité d'événements, proposant de multiples configurations. Les événements produits dans le cadre de cette activité de location sont en effet de tous types :

- spectacles / festivals,
- séminaires / colloques / formations,
- soirées / événements d'entreprise, - concours / remises de prix,
- lancements de produits commerciaux...

Ils peuvent être ouverts au grand public (spectacles, festivals...) gratuits ou payants, avec ou sans billetterie, ou bien réservés à un public exclusif sur invitation (soirées d'entreprise, séminaires...).

Au-delà de l'intérêt économique et financier pour la Société, la location événementielle permet à la Cité des Arts de nouer des relations privilégiées avec des entreprises, dans la perspective de développer à terme des partenariats en sponsoring ou en mécénat.

Ces événements répondent également à un enjeu de communication et d'image, car ils valorisent la Cité des Arts auprès des milliers de personnes accueillies qui découvrent parfois pour la première fois le lieu et son projet culturel et artistique.

Les artistes résidents accompagnés par la Cité des Arts, qui peuvent se produire dans le cadre de ces événements (la Cité des Arts jouant ici simplement un rôle de ressource / conseil et de mise en relation), y trouvent également des opportunités économiques et un gain potentiel de notoriété.

→ **Les 20 événements organisés dans le cadre de l'activité de location événementielle ont accueilli un public estimé globalement à 4 927 personnes sur l'ensemble de l'année 2020** (cf. détail en annexe 1.14).

Rappel 2019 : les 64 événements organisés dans le cadre de l'activité de location événementielle ont accueilli un public estimé globalement à 22 400 personnes sur l'ensemble de l'année 2019

Rappel 2018 : les 68 événements organisés dans le cadre de l'activité de location événementielle ont accueilli un public estimé globalement à 23 600 personnes sur l'ensemble de l'année 2018

Rappel 2017 : les 62 événements organisés dans le cadre de l'activité de location événementielle ont accueilli un public estimé globalement à 21 750 personnes sur l'ensemble de l'année 2017

Rappel 2016 : les 31 événements organisés dans le cadre de l'activité de location événementielle ont accueilli un public estimé globalement à 11 000 personnes sur l'ensemble de l'année 2016

Evolution sur l'activité de location événementielle :

Après avoir doublé entre 2016 et 2018 compte tenu de l'ajustement du modèle économique, le nombre des locations événementielles s'est stabilisé en 2019 de même que le flux d'usagers généré par cette activité. Le début de la crise sanitaire en Mars 2020 a un effet immédiat sur l'activité de location événementielle. Malgré une attractivité constante de la Cité des Arts auprès des organisateurs d'événements, quels qu'ils soient, la situation économique en cette période de crise sanitaire ne permet pas à cette activité de se développer en 2020.

B. Location horaire des studios de répétition musique

Ouverts à la location horaire depuis septembre 2016, les studios de répétition musique ont connu une activité croissante en 2017 qui s'est consolidée en 2018 pour se stabiliser en 2019 et 2020.

Ces studios sont certainement les mieux aménagés et équipés, et parmi les plus fréquentés de l'île. Très qualitatifs dans leur conception, leur aménagement, leur traitement phonique et acoustique, ces studios sont dédiés à la location horaire du lundi au vendredi de 18h à 23h et le samedi de 10h à 18h, sous la supervision des régisseurs de lieux de répétition.

Sur l'ensemble de l'année 2020, 39 groupes, très majoritairement (à plus de 90%) issus du bassin nord, sont venus répéter dans ces espaces. Au total, 179 heures de répétition ont été réalisées dans le cadre de l'activité de location des studios de répétition musique. Malgré une communication ciblée sur la location de ces espaces, associée au phénomène de « bouche-à-oreille » et à la fidélisation des groupes, qui a permis de consolider la location de ces espaces en 2019, nous observons en cette année 2020 une baisse de fréquentation des groupes expliquée par la crise sanitaire (les restrictions sanitaires, jauge, couvre-feu, confinement).

→ **39 groupes de musique ont répété pour un volume global de 179 heures dans le cadre de l'activité de location des studios de répétition musique en 2020** (cf. détail en annexe 1.15).

Rappel 2019 : 114 groupes de musique ont répété pour un volume global de 1 521 heures dans le cadre de l'activité de location des studios de répétition musique sur l'ensemble de l'année 2019

Rappel 2018 : 112 groupes de musique ont répété pour un volume global de 1 497 heures dans le cadre de l'activité de location des studios de répétition musique sur l'ensemble de l'année 2018

Rappel 2017 : 98 groupes de musique ont répété pour un volume global de 1 582 heures dans le cadre de l'activité de location des studios de répétition musique sur l'ensemble de l'année 2017

Rappel 2016 : 30 groupes de musique ont répété pour un volume global de 196 heures dans le cadre de l'activité de location des studios de répétition musique de septembre à décembre 2016

Evolution sur l'activité de location des studios de musique :

Alors que le nombre total de groupes louant les studios de musique en 2019 s'est stabilisé, témoignant d'une attractivité constante de ces espaces pour les musiciens, qui sont issus à plus de 90% du bassin nord, la crise sanitaire provoque une chute de fréquentation des studios de répétition musique de près de 70% en 2020.

C. Mise à disposition à titre gratuit d'espaces au délégant

Au titre des sujétions de service public mises à la charge de la SPL Territo'arts (cf. art. 26 du contrat de DSP), la CINOR dispose d'un « quota » annuel de 10 journées de mise à disposition à titre gratuit d'une

salle de la Cité des Arts, les coûts de personnel technique, de sécurité, de billetterie et, le cas échéant, de location de matériels spécifiques, restant à la charge de l'organisateur.

La CINOR peut utiliser ce quota pour ses besoins propres ou pour des événements organisés par d'autres collectivités ou organismes qui lui en font la demande.

En 2020, ont été convenues deux mises à disposition dans le cadre du « quota » annuel de 10 journées de la CINOR. Ces dernières ont été annulées par les organisateurs, les mesures de confinement étant appliquées.

PARTIE 1b - COMPTE-RENDU TECHNIQUE D'ACTIVITÉ –

Château Morange

La Ville de Saint-Denis a confié l'exploitation de l'établissement culturel Château Morange, à la SPL Territo'arts dans le cadre d'un contrat de concession de service public à compter du 1^{er} décembre 2019.

L'équipement Château Morange s'inscrit dans le projet de développement humain défini comme prioritaire par la Collectivité concédante, autour de trois grands axes stratégiques :

- ***Pluridisciplinarité artistique***

Château Morange pourra accueillir l'ensemble des pratiques artistiques, tout en se spécialisant sur l'audiovisuel.

- ***Développement culturel et mise en avant de l'image***

La requalification de sa vocation culturelle a été conceptualisée dans le but de donner une prédominance à la thématique de l'image, qui sera inédite sur le territoire dionysien. Château Morange s'inscrit dans une démarche de soutien au secteur de l'image, portant un véritable projet de développement des activités audiovisuelles (cinéma, numérique, pratiques contemporaines, etc.).

- ***Démocratisation du site et agrandissement du rayonnement de développement culturel***

L'équipement culturel Château Morange doit prendre toute sa place au cœur de son quartier d'implantation et étendre son rayonnement à tout Saint-Denis : appropriation du site par les habitants, le tissu associatif et les acteurs culturels et artistiques du territoire.

L'établissement est composé d'un ensemble de bâtiments (une bâtisse principale et deux longères) et d'espaces extérieurs aménagés, le tout implanté sur un terrain d'assiette de 3 378 m², pour une surface totale de plancher de 623 m² (bâtisse et longères). L'ensemble est classé au titre des Monuments historiques.

La SPL Territo'arts a d'ores et déjà recruté fin 2019 les deux premières personnes dédiées à l'exploitation de Château Morange, qui viennent seconder le directeur de l'établissement, mis à disposition par la Commune de Saint-Denis. En 2020, les effectifs sont au nombre de 6.

Près d'une dizaine de salariés de la SPL déjà en poste dans le cadre de l'exploitation de la Cité des Arts (cadres de direction, personnels des services de la direction administrative et financière et de la direction de la communication et des relations avec le public) sont également investis dans la gestion de ce nouvel établissement, dans une démarche de mutualisation et de complémentarité. Une quote-part de la masse salariale de ces personnels de la SPL Territo'arts est naturellement affectée, en comptabilité analytique, au contrat de concession de service public relatif à l'exploitation de Château Morange.

Le modèle économique afférent à ce nouveau contrat repose principalement sur la contribution financière de la Commune de Saint-Denis, en compensation du cahier des charges et des sujétions de service public imposées à la SPL Territo'arts, incluant une politique tarifaire particulièrement volontariste. Le montant de cette contribution est fixé à 520 000 € par an pour toute la durée de la concession.

Pour conclure, nous avons lancé en décembre 2020, le premier appel à projets de Château Morange. Les dépouillements auront lieu au 1^{er} trimestre. Cette première session de résidence artistique s'achèvera au 30 juin 2021.

Le présent compte-rendu se décline sur la base des 3 grandes missions de service public assignées à la SPL Territo'arts dans le cadre de l'exploitation de Château Morange telles que formulées à l'article 27 du contrat de concession de service public conclu avec la ville de Saint Denis :

- le soutien à la création artistique (I),
- la diffusion artistique (II),
- la médiation culturelle et le développement des publics (III).

Nous rendrons également compte de l'activité complémentaire et accessoire de location des espaces (IV).

I. Mission de soutien à la création artistique

A. Accompagner les artistes : une démarche mise en œuvre toute l'année

Château Morange a poursuivi en 2020 et ce malgré une année marquée par la crise sanitaire son travail d'ouverture aux arts, dans leur sens le plus large, pour permettre aux artistes réunionnais d'explorer les pistes de leur création, de se réaliser et produire leurs œuvres, de collaborer et de rencontrer les publics.

Le début de l'exercice 2020 a été marqué par la mise en place du dispositif « Bons plans vacances », développé en partenariat avec la ville de Saint-Denis. Cette session rassemblant les activités artistiques pluridisciplinaires a duré une dizaine de jours pendant les vacances de janvier et a drainé plus de 800 marmailles (Projections, théâtre, lékol Maloya, danse, arts plastiques).

En parallèle, l'accueil des artistes a démarré en janvier avec une première partie de résidence d'écriture de long métrage. L'écriture narrative est signée Francky Lauret et Laurent Pantaléon.

B. Indicateurs 2020 sur l'activité de soutien à la création artistique

A ce titre, nous avons accueilli sur le flux cette année, plus d'une dizaine de structures qui ont effectué leurs résidences d'artistes au sein de nos espaces.

La montée graduelle des demandes de résidences nous a amenés à lancer l'appel à projets en décembre 2020.

Tableau récapitulatif "diffusions artistiques"

Diffusion	Nombre de projets reçus
Audiovisuels	11
Spectacle vivant	5
Musique	4
Total	20

- **Audiovisuel**

- Francky Lauret (résidence de laboratoire, écriture long métrage),
- Klaxon (Résidence de production, écriture "Santyé papangè" [Laurent Pantaleon](#)),
- [Sabrina Hoarau](#) (résidence de production court métrage "Pourvu qu'elles soient douces"),
- Yaelle Trules (résidence de laboratoire, écriture 1er court métrage),
- Dékapit (Résidence de production - Test étalonnage, diffusion et son sur grand écran "Zamal Paradise")
- Arianne Productions (résidence de production . Court métrage "Amandine"),
- La lanterne magique (résidence et Ateliers vidéo, table numérique mashup),
- Association des Jeunes de Château Morange (Résidence de laboratoire, écriture court métrage),
- Gael Grimaud (résidence de production, création chaine youtube),
- Psyko pictures (résidence de production, court métrage),
- Ibrahim Mullin (résidence de production, Photographies "Camélias an zimaj")

- **Spectacle vivant**

- Fer 6, Théâtre
- Kan lamour ek lo azar i joué avec, Cie Sakidi - Théâtre
- Foré Fénwar, restitution intermédiaire - Théâtre
- Sipek pardon, restitution - Théâtre
- Malaïka Salatis résidence travail chorégraphique

- **Musique**

- Résidence travail scénique et vocal : pilotage Pheelip zora,
- Résidence posture et occupation de l'espace : pilotage Audrey Brouhan,
- Résidence d'écriture : Bellinda Justine
- Résidence musicale : Lékol maloya, pilotage Rodolphe Toussaint - Action territoriale

II. Mission de diffusion artistique

A. Diffuser les œuvres : une programmation au pluriel

Concevoir des temps forts participe à fonder des projets marquants pour la structuration de la filière artistique locale. La pertinence de leur propos, la forte visibilité et la fréquentation du public sont les paramètres qui déterminent la construction de ceux-ci.

Dans la continuité de la mission de soutien à la création, chaque temps fort est conçu avec les porteurs de projet dans une valorisation complémentaire aux propositions existantes à La Réunion. Produits ou coproduits par Château Morange, ils peuvent être réalisés en partenariat avec d'autres structures, et se déploient sur l'ensemble du site.

L'année 2020 a ainsi été marquée par les temps forts suivants :

- ➔ Mars : **festival national du court métrage** - (pilotage Cinékour - report pour 2021)
- ➔ Juillet : **festival Cinémarmailles** (pilotage La lanterne magique) 1 700 marmailles ont participé dont 1 200 scolaires
- ➔ Octobre : **festival international Court derrière** (Pilotage Klaxon et ciné mawon Martinique)

- Décembre : **festival « Tras' la route »** (Piloteage Ciné d'îles). Public scolaire Collèges et lycées en journée, et tout public en projections nocturnes.

Les diffusions et événements récurrents :

- Conférence Tous les 1ers vendredis du mois. (Partenariat Luniversité maron)
- Les jeudi « Projétali », cycle de projections de fréquence hebdomadaire (Partenariat des structures - Temps forts soit "La lanterne magique / Klaxon / Ciné d'îles / Ciné kour).
- Spectacle vivant tous les 3èmes vendredis du mois (Musique / Théâtre)
- Kabar - Château tous les 4èmes vendredis du mois. (Rencontre littéraire / kabar fonnkèr, pitch scénario)

(Cf. annexe 1.16 : Programmation culturelle de Château Morange 2020)

B. Indicateurs 2020 sur l'activité de diffusion artistique

Au vu de la demande croissante de diffusion des créations cinématographiques, l'activité sera axée sur des actions "hors les murs", comme effectués avant la livraison de l'équipement.

Diffusion Production/Cession	Prévus	Réalisés	Représentations scolaires
Concerts	7	4	0
Spectacles	3	2	1
Expositions	2	2	2
Projections	30	30	18

➤ **Total des programmations :**

30 événements culturels programmés à Château Morange en 2020

- **Musique**

Diffusion Musique	Nombre d'opérations	Nombre de spectateurs comptabilisés	Taux de fréquentation
Production / Cession	4	240	100%

- Spectacles vivants

Diffusion SP V	Nombre d'opérations	Nombre de spectateurs comptabilisés	Taux de fréquentation
Production / Cession	2	120	100%

- Arts visuels

Expositions	Nombre de visiteurs
Château Morange et son histoire	200
Camélias en images	200
Total	400

- Audiovisuels

Diffusion Audiovisuel	Nombre de diffusions	Nombre de spectateurs comptabilisés	Taux de fréquentation
Projetali	20	600	42%
Ciné goûter	10	350	50%
Total opérations	30	950	61%

III. Mission de médiation culturelle et de développement des publics

A. Partager la création : une médiation culturelle proche du territoire

Conformément aux dispositions du contrat de concession de service public conclu avec la ville de Saint Denis, les enjeux de médiation culturelle et de développement des publics, au même titre que ceux afférents à la création et à la diffusion artistique, sont au cœur du projet de Château Morange.

Fin 2020, trois jeunes en mission de service civique ont intégré l'équipe de médiation culturelle afin d'optimiser l'accueil des usagers et de développer les échanges avec les publics.

Tout au long de l'année 2020, en lien avec les contenus artistiques proposés en création et en diffusion, et en partenariat avec les acteurs relais du territoire, les actions culturelles ont rythmé au quotidien la vie de Château Morange et se sont développées hors de ses murs. Participant à la démarche d'accessibilité au plus grand nombre, les visites guidées de Château Morange et l'accueil de pratiques artistiques amateurs spontanées dans ses espaces extérieurs ont également permis à la population de découvrir le lieu et son projet pour mieux se l'approprier.

- **Actions culturelles**

Animée d'une volonté pérenne de mettre en valeur toutes les formes de création artistique sans hiérarchie aucune, Château Morange met tout en œuvre pour créer et favoriser le lien entre les publics et les artistes résidents.

La transmission, la rencontre et la pédagogie sont de mise puisque les publics les plus « éloignés » de la culture, les amateurs et les équipes artistiques professionnelles sont invités à se côtoyer, à échanger, à partager. Ces pratiques croisées, de débutants à confirmés, permettent à chacun de nourrir de son expérience, le processus vivant d'une création artistique partagée.

La mise en œuvre d'actions culturelles menées par les artistes résidents et relayées par les médiateurs, en lien étroit avec divers acteurs du territoire (scolaires, associatifs, institutionnels...), a permis de développer une relation sensible et enrichissante, contribuant à l'épanouissement des publics bénéficiaires de ces actions, à nourrir le lien social, et bien souvent réciproquement pour les artistes résidents.

Diverses actions culturelles ont été réalisées en 2020 :

- Atelier de pratique artistique : sensibilisation, initiation...
- Valorisation des travaux réalisés en atelier : restitution, accrochage, défilé...
- Rencontre avec un artiste et découverte de son univers
- Échange créatif entre pratiquants amateurs et professionnels
- Conférences
- 1^{ère} restitution d'une étape de création
- Bord de scène et échange avec les artistes à l'issue d'une représentation scolaire...

Château Morange accueille de nombreux publics d'horizons différents dans le cadre de la mise en œuvre de ces actions culturelles : écoles, associations de quartier, centres sociaux, centres de loisirs... Les relais de la médiation sont de plus en plus nombreux sur le territoire :

- Etablissements scolaires (Candide Azéma, Henri Dunant, Françoise Mollard, collège Mongaillard, lycée Leconte De Lisle, Lycée Lislet Geoffroy, Lycée Nord de Bois de Nèfles,)
- Etablissements d'enseignement artistique (Ecole Loulou Pitou)
- Centres de loisirs (SPL Opé)

Des partenariats institutionnels structurants ont été confortés afin d'inscrire les actions culturelles dans une démarche pérenne, avec notamment :

- Direction des Affaires Culturelles de La Réunion
- SIDR
- Ville de Saint-Denis : Projet éducatif global
- CNC

L'équipe de médiateurs en construction s'attachera à développer une relation privilégiée avec ces acteurs et les publics en allant à leur rencontre et en proposant une offre artistique adaptée. Château Morange veille à l'accueil de tous, à la mixité de tous les publics, reflet d'une réalité sociale et territoriale.

- **Visites guidées**

La médiation directe auprès des publics a été développée afin de répondre à une demande toujours forte d'une visite guidée de Château Morange.

Ce sont au total 20 visites guidées qui ont été menées en 2020 par un médiateur de Château Morange habilité à informer et mettre en relation l'architecture du bâtiment et le projet qu'il abrite. Chaque demande de visite guidée formulée auprès de Château Morange a obtenu une réponse favorable.

Les visites guidées ont pu progressivement s'agréments et s'affiner dans leur contenu, passant d'un discours généraliste à des thématiques spécialisées telles que les coulisses et l'envers du décor, la présentation d'une résidence de création, les métiers de la culture... Chaque accompagnement d'un groupe de visiteurs a contribué à l'interconnaissance entre des associations, établissements scolaires, structures sociales, services de collectivités... et Château Morange.

Ces structures sont systématiquement re-contactées suite à leur visite pour leur proposer de poursuivre l'aventure culturelle avec Château Morange via une action artistique.

- **Accueil des pratiques en amateur spontanées**

Château Morange offre à chacun la possibilité de pratiquer librement son art dans les espaces ouverts au public sept jours sur sept. Ainsi, quotidiennement, des pratiquants de tous âges viennent tester et faire partager leur entraînement en toute liberté, contribuant à faire de Château Morange un lieu de vie. Château Morange est devenu un lieu de répétition pour Simangavole, Rond maloya piloté par Rodolphe Toussaint, Belinda Justine.

L'appropriation croissante des espaces de Château Morange par ces pratiques en amateur spontanées se poursuit en 2020.

Les cours et parvis de Château Morange sont devenus un espace de rendez-vous incontournable pour ces pratiques qui s'y déroulent dans de bonnes conditions de confort (possibilité de s'abriter du soleil ou des intempéries...) et de sécurité et qui animent les lieux au quotidien.

B. Indicateurs 2020 sur l'activité de médiation culturelle

La médiation culturelle sera consolidée en travaillant avec toutes les structures émergentes du territoire, en gardant une ligne éditoriale axée sur l'image.

Château Morange est à présent représenté dans toutes les instances territoriales : réunion de coordination du quartier, actions développées en partenariat avec la Mutualité de la Réunion.

- **Dispositif "La Kour Château"** : Diffusion de courts métrages hors les murs à L'ilet Quinquinat et aux Camélias. (2 projections avec environ 100 spectateurs par projection)

- **Visites guidées**

Structures ayant bénéficié d'une visite guidée et nombre de visiteurs concernés :

Type de structure		Nombre de structures	Nombre de visiteurs
Scolaires	Ecoles	8	1200
	Collèges	8	200
	Lycées	4	100
Associations		4	50
Collectivités		4	50
Autres		1	20
Total		29	1620

C. Informer et accueillir le public : un enjeu d'image et de démocratisation

En 2020, malgré le contexte de crise sanitaire, l'équipe de communication

- a maintenu sa mission de promotion des activités de la SPL (diffusion, création, actions culturelles, lieux de vie),
- la qualité des outils de communication déjà existants,
- a su proposer une communication numérique adaptée et solidaire au milieu culturel lors de la période de confinement : **les arts à la kaz** :

Pour rappel

Le 13 avril 2020, le dispositif "Les arts à la kaz" est lancé sur les réseaux sociaux de la Cité des Arts et de Château Morange. Avec cette offre culturelle en ligne, nous cherchons à valoriser des artistes et projets réunionnais pour continuer à "exister" durant la crise. Au total, 25 vidéos sont diffusées dans le cadre de ce dispositif "spécial confinement" (mi-avril à début juin), comprenant des concerts et spectacles dans leur intégralité, ainsi que des reportages et documentaires.

C'est le concert de l'artiste Tikok Vellaye qui rencontre le plus vif succès sur la période : couverture estimée à 39.000 personnes touchées / vues uniques 24.000 / 518 réactions (commentaires et partages).

En 2ème position, le documentaire sur le groupe Kom Zot attire l'attention de plus 32.000 personnes.

En terme d'engagement, elle génère plus de 500 réactions et plus de 11.000 vues uniques.

En 3ème position, c'est le reportage sur le dessinateur Hippolyte qui est très regardé. Plus de 28.000 personnes touchées, 15.000 vues uniques et 747 réactions.

Entre juin et août, l'équipe reprend progressivement son travail en présentiel, nous organisons des ateliers vacances pour tous en juillet, les résidents et les pratiquants libres sont de retour.

En septembre, les premiers événements ne peuvent pas avoir lieu. Ainsi, une nouvelle offre culturelle numérique est proposée (captations vidéo) pour les spectacles "Kabar Jako", "Maya Kamaty - Pandiyé remixes" et "Abstract" de la compagnie 3.0.

Le concert de Maya Kamaty est posté sur la page de la Cité des Arts et partagé sur les réseaux sociaux par Réunion la 1ère le 26 septembre 2020. La vidéo atteint entre 23 et 34.000 personnes sur ces deux pages, plus de 10.000 vues uniques et plus de 1.000 réactions.

- **Partenariat CE/CSE**

26 comités d'entreprise ont bénéficié en 2020 de notre offre spéciale CE/CSE représentant un total de plus de 11.500 salariés informé sur nos actualités via leur comité d'entreprise et pouvant bénéficier d'un tarif préférentiel au sein de nos deux structures culturelles.

- **Information et communication**

Au long de l'année 2020, l'équipe de communication de la Cité des Arts a accompagné Château Morange progressivement afin que l'établissement s'ancre dans un paysage média et presse. Elle a ainsi pu mettre en place les premiers outils de communication incontournables dédiés à Château Morange.

- **Supports imprimés**

- ✓ 1 programme temps fort (La Fête du Court) tiré à 3.000 exemplaires, évènement malheureusement qui a été annulé
- ✓ 6 flyers tirés chacun à 3.000 exemplaires
- ✓ 10 affiches 4m x 3m
- ✓ 7 affiches 2,9m x 2,1m

Soit au total près de 21.017 supports imprimés et diffusés dans toute l'île en 2020 pour Château Morange.

- **Supports digitaux**

> *Les réseaux sociaux*

- ✓ La page Facebook : Au 31 décembre 2020 : 1527 fans (mars 2021)
- ✓ La page Instagram créée en janvier 2020 compte 686 abonnés (mars 2021)
- ✓ Sur le second semestre 2020, création de la chaîne Youtube de Château Morange

- **Relations avec la presse**

La présence de Château Morange dans les médias traditionnels et numériques est restée importante tout au long de l'année 2020, fruit d'un travail quotidien de relations avec la presse, avec néanmoins une baisse liée au contexte sanitaire difficile, avec :

- ✓ 4 sujets télévisés
- ✓ 14 parutions presse internet
- ✓ 3 articles de presse écrite

Soit 21 médiatisations de Château Morange sur l'année 2020 sans compter la myriade de contenus publiés et partagés via les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Twitter, Youtube...) et des campagnes et insertions promotionnelles dans les médias (Monticket.re, Le Nord lé la).

Cette présence dans la presse, complétée par des campagnes et insertions promotionnelles dans des médias généralistes et spécialisés, reste un enjeu important car elle valorise de façon objective les projets auprès du grand public, des professionnels et des partenaires (*cf. extraits de revue de presse en annexe 1.17*).

Les partenariats médias engagés avec Réunion La 1^{ère}, le groupe Média Promotion (radios NRJ, RTL, Chérie Fm et Rires et chansons) et Fnac Réunion ont été consolidés en 2020.

- **Supports de signalétique et information**

Le chantier d'installation des panneaux directionnels, d'informations pratiques et d'un plan mural commencé courant 2020 pour Château Morange aboutira en 2021.

🚦 CHIFFRES CLÉS 2020 / INFORMATION ET ACCUEIL DU PUBLIC (CMO)

- ✓ 1527 followers de la page Château Morange
- ✓ 686 abonnés à la page Instagram Château Morange
- ✓ 4 sujets télévisés, 14 parutions presse internet et 3 articles de presse

(60 jours du 6 janvier au 15 mars

Fermeture cause Covid : du 16 mars 2020 au 3 juin 2020 inclus

50 jours du 4 juin au 1er août 2020

53 jours du 3 août au 3 octobre 2020

62 jours jusqu'au 19 décembre 2020

Fermeture annuelle du 20 décembre 2020 au 3 janvier 2021 inclus)

IV. Activité complémentaire de location des espaces

A. Location événementielle d'espaces

Dans la même démarche que la Cité des Arts, la location événementielle d'espaces à titre onéreux constitue une activité complémentaire et accessoire aux missions de service public, conformément aux dispositions du contrat de concession de service public, permettant à la SPL Territo'arts de développer des recettes commerciales au-delà des seules recettes de billetterie.

- ➔ **2 locations d'espaces ADIL et une structure privée** : salle de projections pour conférence et studio d'enregistrement

B. Location horaire des studios de répétition musique

Le dispositif de location horaire des studios de répétition musique n'a pas été activé en 2020 dû à la crise sanitaire.

C. Mise à disposition à titre gratuit d'espaces au délégant

Au titre des sujétions de service public mises à la charge de Château Morange (cf. art. 27 du contrat de CSP), la Ville de Saint Denis dispose de :

- 400 heures par an au minimum pour l'école municipale de musique, de danse et d'art dramatique Loulou Pitou
- de 200 heures par an pour les associations du territoire : la salle de danse, le studio de répétition musicale ou la salle de projection.

Le délégant avait trois projets de demande de mise à disposition. Au vu du contexte actuel, ces actions auront lieu au second semestre 2021.

PARTIE 2 - COMPTE-RENDU FINANCIER - SPL TERRITO ARTS

Le présent compte-rendu a pour objet de présenter les éléments financiers significatifs de l'exercice 2020, cinquième exercice de la Société portant sur une année civile complète. Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 (bilan, compte de résultat et annexe), établis avec l'assistance du cabinet d'expertise-comptable *Finexpert* représenté par M. Jean Chane-Ben-Chein, conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur, sont annexés au présent rapport.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, les comptes annuels et les rapports du Commissaire aux Comptes (*Crowe Réunion* représenté par M. Abdoullah Lala) seront tenus à la disposition des actionnaires et des administrateurs de la Société.

(Cf. annexe 2.1 : projet de comptes annuels de l'exercice 2020 (bilan, compte de résultat et annexe))

I. Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé

Le compte-rendu technique d'activité de la Société est présenté en partie 1 du présent rapport annuel.

Point sur la procédure d'alerte en 2020 : *(cf annexe 2.6 – échanges relatifs à la procédure d'alerte)*

En sa séance du 29 mai 2020, le conseil d'administration de la SPL TERRITO'ARTS a arrêté les comptes annuels de l'exercice 2019.

La perte constatée de l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 s'élevait à 343 060 €, et les capitaux propres étaient devenus inférieurs à la moitié du capital social de la société.

Compte tenu de cette situation de nature à compromettre la continuité d'exploitation de la SPL, le commissaire aux comptes a déclenché la phase 1 d'une procédure d'alerte le 9 mars 2020.

Au regard :

- des éléments financiers transmis au Commissaire aux Comptes par courrier du 14 avril 2020,
- ainsi que de la situation financière de la SPL arrêtée au 31 juillet 2020 et des perspectives d'évolution au 31 décembre 2020, présentés en conseil d'administration du 30 septembre 2020,

La procédure d'alerte a par conséquent été levée.

Dans un souci de bonne gestion, pour assurer la pérennité de l'entreprise, la SPL TERRITO'ARTS a su redresser la trajectoire financière dès 2020.

Cet objectif était considéré comme une priorité dans l'élaboration du programme d'activités de 2020.

Pour rappel : L'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la SPL TERRITO'ARTS ont décidé en date du 9 décembre 2020 de poursuivre l'activité de la société.

A. Exposé sur les résultats économiques et financiers

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

S'agissant du compte de résultat :

> Chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation

Le montant total des produits d'exploitation s'élève à 3 955 232 euros (-0,7% par rapport à 2019).

Le chiffre d'affaires hors taxes s'élève à 262 148 euros (- 58 % par rapport à 2019) dont :

- ✓ locations : 139 533 euros
- ✓ billetterie : 71 507 euros
- ✓ rétrocessions : 18 487 euros
- ✓ autres prestations : 32 621 euros

Chiffre d'affaires HT	CITE DES ARTS	CHATEAU MORANGE	SPL TERRITO ARTS
Locations	139 158	375	139 533
Billetterie	66 264	5 243	71 507
Rétrocessions	18 488	/	18 488
Autres prestations	32 621	/	32 861
TOTAUX	256 531	5 618	262 149

NB : le chiffre d'affaires représente 7 % du total des produits d'exploitation (- 9 % par rapport à 2019).

La contribution financière de la CINOR au titre de la délégation de service public, initialement de 3 171 559 euros pour l'année 2020, a été maintenue. Elle est imputée en produits d'exploitation pour un montant de 2 898 229 euros (incluant le montant de la révision annuelle et le report d'une enveloppe de 306 001 euros pour les actions de 2020 qui auront lieu en 2021).

La contribution financière de la Ville de Saint-Denis au titre de la concession de service public, initialement de 520 000 euros pour l'année 2020 a été maintenue.

NB :

- *la contribution financière de la CINOR représente ainsi 71,78% du total des produits d'exploitation.*
- *la contribution financière de la Ville de Saint-Denis représente ainsi 12,88% du total des produits d'exploitation.*

Compensation financière	CITE DES ARTS	CHATEAU MORANGE	SPL TERRITO ARTS
CINOR	2 898 229	/	2 898 229
VILLE DE SAINT-DENIS	/	520 000	520 000
TOTAUX	2 898 229	520 000	3 418 229

Les autres produits d'exploitation s'élèvent globalement à 357 180 euros, soit 8,85% du total des produits, sont issus des aides à l'emploi et de l'optimisation des partenariats financiers générés par l'activité (DAC, SACEM, CAF, Philharmonie de Paris...).

Nos partenaires privés et publics ont maintenu leur niveau de financements sur l'exercice 2020, malgré la crise sanitaire.

Notons cependant que les recettes de mécénat sont nulles. Les entreprises réunionnaises ont été pleinement impactées par la crise COVID 19.

Autres produits	CITE DES ARTS	CHATEAU MORANGE	SPL TERRITO ARTS
Subventions et aides diverses	341 823	15 357	357 180
Mécénat	0	0	0
TOTAUX	341 823	15 357	357 180

> Charges d'exploitation

Le montant total des charges d'exploitation s'élève à 3 627 101 euros (-16 % par rapport à 2019).

	CITE DES ARTS	CHATEAU MORANGE	SPL TERRITO ARTS
Charges d'exploitations	3 216 633	410 468	3 627 101

La crise sanitaire liée à la COVID 19 a eu un impact considérable sur les dépenses de la SPL. La fermeture des établissements Cité des Arts et Château Morange et la suspension des activités du 16 mars 2020 et jusqu'en mai 2020, a limité les dépenses de l'entreprise.

La plupart des dépenses sont donc inférieures aux prévisions initiales.

Cependant certaines dépenses sont supérieures au prévisionnel prévu, notamment :

- Fournitures d'entretien et de petit équipement (+48% par rapport à 2019)

Les dépenses liées aux mesures sanitaires (masques, gels hydroalcooliques...) pour les salariés des 2 établissements ainsi que pour le public n'étaient prévues dans le budget prévisionnel : elles représentent un coût annuel d'environ 8 000 euros.

Les dépenses de fournitures d'entretien ménager ont elles aussi augmentées, essentiellement liées aux mesures sanitaires (nettoyages plus fréquents des salles et bureaux des 2 établissements).

	CITE DES ARTS	CHATEAU MORANGE	SPL TERRITO ARTS
Fournitures d'entretien et petit équipement	42 901	9 866	52 767

- Maintenance (+93 % par rapport à 2019)

Les dépenses liées à la maintenance ont augmenté de plus de 47 % par rapport au prévisionnel 2020 : elles sont essentiellement liées à la mise aux normes des bâtiments et matériels suite au passage de la commission de sécurité de décembre 2019.

	CITE DES ARTS	CHATEAU MORANGE	SPL TERRITO ARTS
Maintenance	98 757	7 115	105 872

- Rémunération d'intermédiaires et honoraires (+287 % par rapport à 2019)

Ces dépenses sont essentiellement liées au salaire du directeur de Château Morange, mis à disposition par la Ville de Saint-Denis, ainsi que les dépenses d'interimaires pour les 2 structures (employés de nettoyage).

	CITE DES ARTS	CHATEAU MORANGE	SPL TERRITO ARTS
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	30 319	82 079	112 398

La baisse de certaines charges liées à la crise sanitaire :

> Charges de personnel (- 8,7 % par rapport à 2019) :

Cette évolution s'explique par :

- l'application des mesures d'activité partielle d'avril à juin 2020
- l'exonération des charges patronales de février à mai 2020
- le recours réduit aux intermittents techniques depuis le recrutement en CDI de 4 techniciens
- mais aussi une augmentation de la masse salariale dédiée à l'exploitation de Château Morange à compter depuis 2020 (+11%) ;

	CITE DES ARTS	CHATEAU MORANGE	SPL TERRITO ARTS
Salaires bruts + charges sociales	1 827 230	225 205	2 052 435

> Transports et hébergements (-82 % par rapport à 2019) :

La réduction des dépenses de transports et hébergements est exclusivement liée à la crise sanitaire. Notre programmation du second semestre 2020 était exclusivement locale.

	CITE DES ARTS	CHATEAU MORANGE	SPL TERRITO ARTS
Transports	24 969	0	24 969
Hébergements	7 090	0	7 090
Total	32 059	0	32 059

> Locations de matériels de spectacles (-43% par rapport à 2019) :

L'activité réduite des deux établissements a permis de limiter les dépenses de locations de matériels.

	CITE DES ARTS	CHATEAU MORANGE	SPL TERRITO ARTS
Locations mobilières ponctuelles	39 760	7 048	46 808

Les charges fixes liées à la structure (salaires des permanents, gardiennage, fluides, entretien et maintenance, assurances...) représentent 76% du total des charges.

Les charges variables liées à l'activité produite (prestations artistiques, frais d'approche et de séjour des artistes, salaires des intermittents techniques et artistiques, prestations techniques et de sécurité des événements...) représentent 24% du total des charges.

NB : Le ratio des charges fixes de structure, en augmentation de 15% par rapport à 2019, témoigne d'une réduction importante de l'activité en 2020.

Le montant total des traitements et salaires bruts s'élève à 1 450 042,56 euros (- 9%).

Le montant total des charges sociales s'élève à 604 392,78 euros (-3,3%).

La masse salariale totale (salaires et charges de tous salariés confondus), principal poste de dépenses, représente 56% du total des charges d'exploitation en 2020.

NB : La masse salariale du personnel permanent (charges fixes de structure) représente 51,7% du total des charges d'exploitation en 2020. Ce ratio est certes en hausse (+ 15%), mais il est à relativiser puisque les charges variables liées à la baisse de l'activité sont réduites sur 2020.

	Salaires et charges sociales		
	2020		2019
	En euros	Pourcentage	Pourcentage
Permanents	1 821 952	89%	69,51%
CDD DEMOS	55 558	3%	4,27%
Intermittents artistiques DEMOS	46 366	2%	2,98%
Intermittents techniques	130 559	6%	23,24%
TOTAL	2 054 435	100,00%	100%

L'effectif salarié moyen (permanents + intermittents) s'élève à 42,33 en équivalent temps plein sur l'année 2020. Cet effectif était de 45,3 sur l'année 2019.

NB : cette évolution est principalement liée à la réduction de la masse salariale intermittente, mais aussi au recrutement de l'équipe de Château Morange.

Il est précisé que la Société a par ailleurs supporté des dépenses de travail intérimaire à hauteur de 32 153,44 euros en 2019 (renfort en personnel de nettoyage à la Cité des arts, mais surtout à Château Morange).

Un bilan social SPL TERRITO ARTS 2020 est joint en annexe au présent rapport.

(Cf. annexe 2.8 : compte-rendu social SPL TERRITO ARTS 2020)

> Résultat de l'exercice

Le résultat d'exploitation ressort à + 401 031 euros.

	CITE DES ARTS	CHATEAU MORANGE	SPL TERRITO ARTS
Résultat (bénéfice)	270 524	130 507	401 031

L'objectif de résorber le déficit des années précédentes sur 2 années a été dépassé, puisqu'en une seule année l'intégralité du déficit a été résorbé.

Le maintien des engagements financiers contractuels de nos deux collectivités actionnaires, *a fortiori* dans le contexte actuel de crise sanitaire, nous a permis de redresser la situation financière dès l'exercice 2020.

Le résultat courant avant impôt ressort à + 324 627,83 euros.

Le résultat de l'exercice 2019 se solde par un bénéfice de + 401 031 euros.

➤ **S'agissant du bilan :**

Au 31 décembre 2020, le total du bilan brut de la Société s'élève à 1 787 128 euros.

Le total du bilan net de la Société s'élève à 1 304 149 euros.

Le montant total brut des immobilisations s'élève à 960 720 euros.

Le montant total net des immobilisations (après amortissements) s'élève à 481 079 euros.

Le montant total net des créances en cours s'élève à 643 189 euros, dont 43 335 euros de la CINOR, (révision de la compensation financière 2019), 200 000 euros de CICE, 143 000 euros de subventions diverses, et 192 322 euros de créances clients.

Le montant total des dettes en cours s'élève à 996 325 euros, dont 352 517 euros de produits constatés d'avance (actions reportées en 2021), 264 512 euros de dettes sociales et fiscales payables début 2020 et environ 108 000 euros d'emprunts bancaires.

Le montant des disponibilités au 31 décembre 2020 s'élève à 105 487 euros.

(Cf. annexe 2.3 : tableau des résultats financiers (art R.225.102 du Code de commerce))

B. Investissements réalisés par la Société et perspectives

Investissements réalisés :

Le montant cumulé des investissements réalisés par la Société depuis sa création s'élève à 919 163 euros, dont 329 298 euros sur l'exercice 2020.

Ces investissements, nécessaires à la bonne exploitation des établissements, ont été réalisés en complément des installations et équipements mis à disposition par la CINOR dans le cadre de la délégation de service public pour la Cité des Arts, et de la Ville de Saint-Denis dans le cadre de la concession de service public pour Château Morange. Ils concernent principalement :

- développement des outils de communication numérique (écrans dynamiques extérieurs) et amélioration de la signalétique sur site
- acquisition de 3 véhicules de service 100% électriques (en remplacement de 4 véhicules de service restitués fin 2019 au terme d'un contrat de location longue durée)
- des aménagements et acquisitions mobilières
- des matériels techniques et d'outillage
- des matériels et logiciels informatiques

Ces biens, financés par la Société en sa qualité de délégataire ou concessionnaire de service public, ont la qualification de biens de retour. Le tableau récapitulatif de ces investissements est annexé au présent rapport.

	CITE DES ARTS	CHATEAU MORANGE	SPL TERRITO ARTS
Acquisitions 2020	256 933,88	72 364,60	329 298,48

(Cf. annexe 2.4 : tableau des acquisitions 2020)

(Cf. annexe 2.5 : tableau des immobilisations et amortissements).

Gestion de l'entretien et de la maintenance du bâtiment et des équipements :

Les opérations d'entretien et de maintenance mises à la charge de la Société, conformément à la répartition définie au contrat de délégation de service public, se sont principalement limitées :

- au nettoyage des espaces,
- à de petits travaux d'entretien et réparation
- à l'exécution des contrats de maintenance
- à la mise aux normes du bâtiment suite au passage de la commission de sécurité.

La vigilance doit rester de mise pour la maîtrise de ces dépenses, en lien avec les collectivités propriétaires des ouvrages, qui pourraient être plus sollicitées dans leur prise en charge.

→ Perspectives :

La Cité des Arts et Château Morange sont relativement bien dotés, compte tenu des biens immobiliers et mobiliers mis à disposition par la CINOR et la Ville de Saint-Denis, d'une part, et des acquisitions complémentaires réalisées par la Société, d'autre part.

Il est toutefois nécessaire de maintenir une politique d'investissement raisonnée afin de garantir le bon état des ouvrages et biens délégués ou concédés, la continuité d'exploitation et la qualité du service rendu aux usagers.

Or, la SPL Territo'arts ne dispose désormais, et compte tenu de son modèle économique, que d'une très faible marge de manœuvre pour développer seule une politique d'investissement durable.

C'est pourquoi il conviendra de définir, en collaboration avec les services de la CINOR, dans le cadre de la prochaine délégation de service public pour l'exploitation de la Cité des Arts, un programme d'investissement pluriannuel, sur la durée du futur contrat (en principe à compter de juillet 2021).

Ce programme devra s'articuler autour des priorités suivantes :

- garantir dans la durée l'entretien, la maintenance et le renouvellement des ouvrages
- réduire les dépenses énergétiques (processus engagé avec la livraison prévue courant 2021 d'une installation photovoltaïque de grande envergure associé à un système innovant pour développer l'autoconsommation en électricité)
- réduire les dépenses de locations de matériels pour les spectacles en ayant une politique d'acquisition de certains matériels (scénique, son, lumière)
- rénover la salle de concert du Palaxa (façades extérieures à ravalier, revêtement des sols à rénover, fonctionnalité de l'espace scénique et de la régie technique à améliorer)
- renforcer les moyens de sécurité du site (vidéosurveillance et éclairages au sol défectueux à remplacer)
- garantir la maintenance, la sécurité et le renouvellement de l'informatique (parc, outils, infrastructure, etc.)

Il conviendra parallèlement de préciser, en collaboration avec les services de la Ville de Saint-Denis, dans le cadre de la concession de service public pour l'exploitation de Château Morange, un programme d'investissement pluriannuel, sur la durée du contrat actuel (5 ans).

Ce programme devra s'articuler autour des priorités suivantes :

- garantir dans la durée l'entretien, la maintenance et le renouvellement des ouvrages, notamment les bâtiments et jardins classés au titre des Monuments historiques
- doter l'établissement culturel des moyens adaptés à ses missions d'accompagnement de la filière de production cinématographique, audiovisuelle et numérique.
- garantir la maintenance, la sécurité et le renouvellement de l'informatique (parc, outils, infrastructure, etc.)

C. Evénements intervenus depuis la clôture de l'exercice

Les événements notables suivants sont intervenus depuis la clôture de l'exercice 2020 :

- mise en œuvre du programme d'activités 2021 sur la base des orientations stratégiques et du budget prévisionnel approuvés par le Conseil d'Administration le 9 décembre 2020, incluant l'exploitation de l'établissement culturel Château Morange
- réduction de l'activité des établissements Cité des Arts et Château Morange depuis la mise en œuvre par les autorités du couvre-feu de 18h00 à 5h du matin
- report de certains spectacles sur le second semestre
- mise en place progressive du dispositif d'activité partielle pour la totalité de l'effectif salarié, avec l'accord de la DIECCTE, pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2021.

D. Evolution prévisible de l'activité de la Société et perspectives d'avenir

L'activité de la Société s'inscrit à ce jour dans le cadre de deux contrats :

- le contrat de délégation de service public par voie d'affermage relatif à l'exploitation de la Cité des Arts, conclu avec la CINOR pour une période de 6 ans, du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2021
- le contrat de concession de service public relatif à l'exploitation de Château Morange, conclu avec la Ville de Saint-Denis pour une période de 5 ans, du 1^{er} décembre 2019 au 30 novembre 2024.

L'évolution prévisible de l'activité de la Société et les perspectives d'avenir doivent aujourd'hui s'envisager à l'aune :

- de la situation financière assainie depuis le dernier exercice
- du contexte de crise sanitaire du coronavirus covid-19 qui impactera fortement le niveau d'activité à la baisse en 2021, et qui génère un manque de visibilité à moyen terme.

Le maintien des engagements financiers contractuels des deux collectivités actionnaires, *a fortiori* dans le contexte actuel de crise sanitaire, nous permettrait de maintenir une situation financière saine en 2021.

Au-delà de 2021, il conviendra :

- de poursuivre l'exploitation de l'établissement culturel Château Morange, dans le cadre de la récente concession de service public confiée par la Ville de Saint-Denis à la SPL Territo'arts jusqu'à fin 2024 ;
- de préparer avec la CINOR le renouvellement de la délégation de service public relative à l'exploitation de la Cité des Arts, dont le terme est fixé au 30 juin 2021.

Le modèle économique actuel ayant atteint ses limites, les négociations préalables à l'établissement d'un futur contrat devront se fonder sur un modèle économique acceptable, en s'attachant à préserver la vision stratégique et les missions de la Cité des Arts, pour garantir la continuité et le développement d'une politique culturelle de service public ambitieuse pour le territoire.

E. Information sur les délais de paiement

En application des dispositions de l'article D.441-4 du Code de commerce, le tableau d'information sur les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice et dont le terme est échu est joint en annexe au présent rapport.

(Cf. annexe 2.7 : tableau sur les délais de paiement)

F. Activités en matière de recherche et développement

Eu égard à l'article L.232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

II. Répartition du capital social

Conformément à l'article L.233-13 du Code de commerce, nous vous informons que le capital de la Société (300 000 euros) est détenu par les personnes suivantes :

La Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion (CINOR) en rémunération de son apport de 300 actions de 500 euros chacune

Ci 300

La Commune de Saint-Denis

en rémunération de son apport de 150 actions de 500 euros chacune

Ci 150

La Commune de Sainte-Marie

en rémunération de son apport de 87 actions de 500 euros chacune

Ci 87

La Commune de Sainte-Suzanne

en rémunération de son apport de 63 actions de 500 euros chacune

Ci 63

Total égal au nombre d'actions composant le capital initial, ci 600

Nous vous précisons également qu'au cours de l'exercice écoulé, aucune modification n'a été effectuée dans la répartition du capital.

(Cf. annexe 2.9 : liste des actionnaires et de leurs représentants)

III. Informations concernant les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1, al. 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans la Société par chacun des mandataires sociaux de la Société.

Par délibération du Conseil d'Administration du 23 avril 2015, M. René Louis PESTEL a été nommé Président Directeur Général, avec une rémunération mensuelle nette de 2300 euros. La rémunération brute allouée au Président Directeur Général au titre de ses fonctions s'élève à 19 341 euros pour l'exercice 2020 (janvier à juillet 2020).

Par délibération du Conseil d'Administration du 7 octobre 2015, M. Raphaël BUHOT a été nommé Directeur Général Délégué, avec une rémunération mensuelle brute de 6000 euros. La rémunération brute allouée au Directeur Général Délégué au titre de ses fonctions s'élève à 56 200 euros pour l'exercice 2020 (janvier à octobre 2020).

Par délibération du Conseil d'Administration du 12 août 2020, Mme Monique ORPHE a été nommée Présidente Directrice Générale, avec une rémunération mensuelle nette de 2300 euros. La rémunération

brute allouée à la Présidente Directrice Générale au titre de ses fonctions s'élève à 13 520 euros pour l'exercice 2020 (août à décembre 2020).

Par délibération du Conseil d'Administration du 30 septembre 2020, M. Jérôme LI-THIAO-TE a été nommé Directeur Général Délégué, avec une rémunération mensuelle brute de 6000 euros. La rémunération brute allouée au Directeur Général Délégué au titre de ses fonctions s'élève à 11 800 euros pour l'exercice 2020 (novembre à décembre 2020).

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice écoulé, et eu égard au nombre de séances de Conseil d'Administration, et des présences à celles-ci des administrateurs, le montant total des jetons de présence, alloué conformément à la délibération du Conseil d'Administration du 12 août 2020 afférente aux modalités de rémunération des administrateurs, est de 17 980 euros en 2020.

Pour rappel, l'enveloppe annuelle maximale allouée par l'Assemblée Générale des actionnaires au titre des jetons de présence s'élève à 24 000 euros.

(Cf. annexe 2.10 : récapitulatif des séances du Conseil d'Administration en 2020)

IV. Proposition d'affectation du résultat

Il est proposé d'affecter le résultat de l'exercice 2020 s'élevant à + 401 030,87 euros de la manière suivante :

> Origine :

Résultat bénéficiaire de l'exercice + 401 030,87 euros

> Affectation :

Report à nouveau débiteur, soit + 395 150,76 euros

Dotations à la réserve légale, soit + 5 880,11 euros

Rappel des dividendes distribués :

Il n'a jamais été distribué de dividendes depuis la constitution de la Société.

PARTIE 3 - ANALYSE DE LA QUALITÉ DU SERVICE

Approche empirique : observations et retours spontanés

L'analyse de la qualité du service rendu aux usagers de la Cité des Arts et Château Morange, artistes et publics, est établie de manière empirique, sur la base :

- des expérimentations et observations faites par l'équipe d'exploitation,
- des retours spontanés des usagers via le livre d'or à leur disposition, les avis et
- commentaires sur la page Facebook et autres réseaux sociaux, les échanges verbaux, les e-mails... (cf. exemples de retours d'usagers en annexe 3.1)

❖ Le lieu et son projet (Cité des Arts)

Le lieu et son projet continuent de bénéficier d'une très bonne notoriété et d'une image positive. Malgré le contexte sanitaire en 2020, certains indicateurs même en baisse, tels que l'attractivité pour les demandes de location ou l'appropriation du lieu de vie qu'est la Cité des Arts par les pratiques en amateur spontanées en témoignent.

Les avis et notes laissés régulièrement sur les réseaux sociaux (où la Cité des Arts est de mieux en mieux référencée), sont également de bons indicateurs :

- la note moyenne des avis sur la page Facebook est de 5/5
- la note moyenne des avis sur le site de Google est de 4,4/5

Sur ces deux sites de référence, la Cité des Arts est toujours l'équipement culturel le mieux noté de l'ensemble des équipements culturels réunionnais qui y sont référencés. Par ailleurs, avec plus de 22 000 « fans » sur le premier réseau social qu'est Facebook, la Cité des Arts détient – et de très loin – le record absolu en la matière à l'échelle de La Réunion, tous équipements culturels publics confondus.

Enfin, le maintien en 2020 des actions culturelles hors les murs deux dispositifs dédiés (« Cité hors les murs » et « DEMOS ») a permis de renforcer la relation de proximité avec le territoire et sa population, et de mieux faire connaître la Cité des Arts et son projet unique.

❖ La qualité de l'accueil

La qualité d'accueil reste globalement très satisfaisante, pour l'ensemble des activités. La présence à l'année de 3 jeunes en mission de service civique, initiée en 2018, maintenue en 2019 et renouvelée en 2020, permet d'optimiser la régulation des différents flux et usages à l'échelle du site. Quelques retours négatifs, qui restent très ponctuels, interpellent toutefois vigilance sur les points suivants :

- délai d'attente parfois long au standard téléphonique
- accès des artistes à leurs espaces de création pas toujours fluide en dehors des horaires d'ouverture au public ou en l'absence du personnel d'exploitation.

Concernant Château Morange, la qualité de l'accueil est dans l'ensemble satisfaisante. Néanmoins et afin d'implanter durablement l'équipement culturelle au cœur de la Cité, il semble nécessaire de consolider le travail de médiation.

de plus, l'équipement étant resté fermé depuis 7 ans, il existe une grosse attente notamment de la part des artistes d'un territoire dionysien.

❖ L'accessibilité et l'amplitude des horaires d'ouverture

- **La Cité des Arts** a été ouverte aux artistes et au public 225 jours sur l'ensemble de l'année 2020 (fermeture annuelle du 1^{er} au 6 janvier, *du 16 mars 2020 au 3 juin 2020 inclus - confinement et du 20 décembre au 31 décembre*)

Hormis lors de l'application des mesures restrictives sanitaires,

- les artistes résidents ont pu accéder à leurs espaces de travail 7 jours sur 7 de 7h à 23h
- le public a pu accéder librement à la Cité des Arts 7 jours sur 7 de 10h à 19h, et au-delà dans le cadre des événements programmés
- la salle d'exposition du Banyan a été ouverte en accès libre et gratuit 6 jours sur 7 (du mardi au dimanche) de 10h à 19h.

La Cité des Arts s'impose toujours comme l'établissement culturel le plus ouvert et accessible à l'échelle de La Réunion, tous équipements culturels publics confondus.

- **Château Morange** a été ouvert aux artistes et au public 225 jours sur l'ensemble de l'année 2020 (fermeture annuelle du 1^{er} au 6 janvier, *du 16 mars 2020 au 3 juin 2020 inclus - confinement et du 20 décembre au 31 décembre*)

Hormis lors de l'application des mesures restrictives sanitaires:

- les artistes résidents ont pu accéder à leurs espaces de travail 5 jours sur 7 de 9h à 18h
- le public a pu accéder librement à Château Morange dans le parc 7 jours sur 7 et à la bâtisse 5 jours sur 7 de 10h à 18h, et au-delà dans le cadre des événements programmés jusqu'à 22h

❖ La politique tarifaire

Les tarifs, revalorisés au 1^{er} juillet 2018, n'ont pas été revalorisés en 2019, ni en 2020.

La grille tarifaire a toutefois été complétée avec des formules et tarifs dédiés aux comités d'entreprise et collectivités, en cohérence avec la dynamique déjà engagée (*cf. grille tarifaire en annexe 3.2*).

En conséquence, le prix moyen du billet de spectacle sur la programmation payante n'augmente que très légèrement, s'établissant désormais à près de 12 €, les expositions restant en accès libre et gratuit. Cette politique tarifaire reste cohérente par rapport à la moyenne des tarifs de billetterie pratiqués dans les autres établissements culturels publics réunionnais, et est toujours appréciée par les usagers pour son accessibilité, avec notamment des tarifs réduits proposés aux jeunes, seniors, demandeurs d'emploi, allocataires de minima sociaux et personnes en situation de handicap.

Les tarifs de location d'espaces et prestations connexes, n'ayant pas été revalorisés en 2019, ni en 2020, restent compétitifs comme en témoigne la demande toujours croissante.

Pour Château Morange, les tarifs de la CSP sont maintenus (*cf. grille tarifaire en annexe 3.2*).

❖ La restauration sur site (Cité des Arts)

La restauration sur site, mise en œuvre par le Food Art's dans le cadre d'une convention de sous-occupation temporaire du domaine public, reste un point majeur à améliorer. Si la qualité de la restauration proposée n'est pas véritablement remise en cause et reste globalement satisfaisante, et que la fréquentation de cet espace tend à se développer, les principales difficultés rencontrées par l'équipe ou évoquées par le public sont les suivantes :

- service peu efficient en cas de forte affluence (beaucoup d'attente, générant du retard pour des clients qui doivent ensuite se rendre à un spectacle)
- service tardif aléatoire (il n'est souvent pas possible de dîner après un spectacle),
- absence d'une gamme tarifaire adaptée pour des publics à faible capital économique,

Les nuisances sonores générées par l'activité du Food Art's, qui étaient récurrentes (plaintes d'artistes hébergés sur le site ou du voisinage), semblent toutefois s'être atténuées en 2019 et 2020.

La synergie entre les activités proposées par la Cité des Arts et le Food Art's, qui propose ses propres animations, doit encore être optimisée.

❖ **Le confort thermique (Cité des Arts)**

Les problèmes récurrents de climatisation jusqu'en 2018 dus au sous-dimensionnement du groupe froid préexistant et du réseau ont été résolus avec la mise en service début 2019 du nouveau système de climatisation mis en place par la CINOR, et dimensionné à l'échelle du site. En 2020, le chantier est en phase de finalisation, la livraison étant planifiée pour la 1ère semaine de mai 2021. Les outils sont opérationnels à 80%.

❖ **Le wifi en accès libre et gratuit (Cité des Arts)**

Alors que les travaux de déploiement avaient été retardés fin 2018 par le mouvement social des gilets jaunes, le réseau wifi a été enfin livré et mis en service début 2019. En accès libre et gratuit, il répond ainsi à la forte demande des usagers du site (artistes, publics, personnels), ainsi qu'à l'équipe d'exploitation avec des accès différenciés et sécurisés. Des opérations de maintenance ont été effectuées en 2020.

❖ **La billetterie en ligne**

La mise en place d'un nouveau système de billetterie en ligne, en meilleure adéquation avec les besoins identifiés, a été initiée fin 2018, pour être pleinement opérationnelle au début 2019.

La solution adoptée offre une meilleure ergonomie aussi bien pour les usagers que pour l'équipe de communication et des relations avec les publics. Elle permet notamment d'optimiser notre stratégie de communication digitale, d'une part, et de développer notre force de vente grâce à la gestion d'une base de données plus efficiente, d'autre part. En 2020, ce système a été progressivement déployé sur le site de Château Morange.

❖ **La signalétique et l'information sur site**

Une réflexion sur l'amélioration de la signalétique et de l'information sur site avait été menée en interne en 2018 avec l'ensemble des services (type et localisation de la signalétique, conception graphique, « sourcing » auprès des fournisseurs potentiels, l'approche financière).

Cette réflexion a notamment intégré le réaménagement de l'espace Boutik, à l'entrée du site, où a été installé en 2019 le service d'accueil / billetterie, dans un espace mieux adapté et plus convivial. La commande relative à l'amélioration de la signalétique sur site a été passée fin 2019, et a été livrée en 2020.

Les écrans dynamiques extérieurs, commandés fin 2019, ont enfin été mis en service en 2020.

Le chantier d'installation des panneaux directionnels, d'informations pratiques et d'un plan mural commencé courant 2020 pour Château Morange aboutira en 2021.

ANNEXES

Annexes à la partie 1 - compte-rendu technique d'activité

- Annexe 1.1 : tableau de synthèse des artistes accompagnés en création - musique (sur support numérique et papier)
- Annexe 1.2 : tableau de synthèse des artistes accompagnés en création - spectacle vivant (sur support numérique et papier)
- Annexe 1.3 : tableau de synthèse des artistes accompagnés en création - arts visuels (sur support numérique et papier)
- Annexe 1.4 : programme de saison du 1^{er} semestre 2020 (sur support numérique)
- Annexe 1.5 : programme du 2nd semestre 2020 (sur support numérique)
- Annexe 1.6 : programme de l'événement *Cité by Night* (sur support numérique)
- Annexe 1.7 : programme de l'événement *La Fête du Court* (sur support numérique)
- Annexe 1.8 : programme de l'événement *Circonvergence* (sur support numérique)
- Annexe 1.9 : tableau de synthèse de la diffusion artistique Musique - S. vivants - Arts visuels (sur support numérique et papier)
- Annexe 1.10 : tableau de synthèse des actions culturelles (sur support numérique et papier)
- Annexe 1.11 : tableau de synthèse des visites guidées (sur support numérique et papier)
- Annexe 1.12 : bilan des actions de communication (sur support numérique et papier)
- Annexe 1.13 : extraits de revue de presse (sur support numérique)
- Annexe 1.14 : tableau de synthèse des locations événementielles (sur support numérique et papier)
- Annexe 1.15 : tableau de synthèse des locations de studios de musique (sur support numérique et papier)
- Annexe 1.16: programmation 2020 Château Morange (sur support numérique)
- Annexe 1.17 : extraits de revue de presse (sur support numérique)
- Annexe 1.18 : illustrations les arts à la kaz (sur support numérique)

Annexes à la partie 2 - compte-rendu financier

- Annexe 2.1: projet de comptes annuels de l'exercice 2020 (bilan, compte de résultat, annexe) (sur support numérique et papier)
- Annexe 2.2 : comptes 2020 SPL- CDA – CMO (sur support numérique et papier)
- Annexe 2.3 : tableau des résultats financiers (sur support numérique et papier)
- Annexe 2.4 : tableau des acquisitions 2020 (sur support numérique et papier)
- Annexe 2.5 : tableau des immobilisations et amortissements (sur support numérique et papier)
- Annexe 2.6 : échanges relatifs à la procédure d'alerte (sur support numérique et papier)
- Annexe 2.7 : tableau sur les délais de paiement (sur support numérique et papier)
- Annexe 2.8 : compte-rendu social SPL TERRITO ARTS 2020 (sur support numérique et papier)
- Annexe 2.9 : liste des actionnaires et de leurs représentants (sur support numérique et papier)
- Annexe 2.10 : récapitulatif des séances du Conseil d'Administration en 2020 (sur support numérique et papier)

Annexes à la partie 3 - analyse de la qualité du service

- Annexe 3.1 : exemples de retours d'usagers (sur support numérique)
- Annexe 3.2 : grille tarifaire 2020 (sur support numérique)